

Exercice 1991 - Compte Administratif

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Conformément à l'article 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, le Conseil Municipal est appelé à débattre du Compte Administratif afférent à l'exercice précédent et comme le veut l'article L 121.13 du Code des Communes, l'Assemblée doit, pour le circonstance, élire son président.

Selon la tradition, je vous propose de désigner notre doyen d'âge.

Le doyen d'âge en exercice est M. TOURRAIN excusé ; le second est M. BOICHARD, souffrant qui est également absent ; nous formulons des vœux pour un prompt rétablissement.

Je vous propose donc de désigner M. Jacques de SURY comme Président de séance pour le vote du Compte Administratif.

M. de SURY : Monsieur le Maire, je vous invite à présenter le Compte Administratif ainsi que votre rapport sur ce sujet.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Je vais donc présenter les comptes financiers de la Ville pour 1991. Un montage diapositives vous permettra, au cours de cet exposé, de voir les principaux investissements réalisés.

Le budget de la commune s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre pour les opérations concernant l'investissement, et du 1^{er} janvier au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations intéressant la section de fonctionnement.

En fin d'exercice est établi le compte administratif, document financier qui retrace l'activité de la commune au cours de l'année budgétaire écoulée.

L'article 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, modifié par l'article 48.I de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, stipule : «l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune. Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice».

L'objectif de ce rapport est notamment d'analyser, à partir des chiffres dégagés dans les deux sections d'investissement et de fonctionnement, les écarts entre la prévision et la réalisation. Il s'agit d'une analyse rétrospective qui ne sera pas exhaustive, mais qui essaiera d'expliquer les résultats les plus intéressants de l'exercice et d'apporter des éléments de comparaison avec l'exercice précédent. Nous examinerons successivement :

- I - le budget principal,
- II - les budgets annexes,
- III - les balances récapitulatives.

Les résultats globaux font apparaître pour chacun des budgets un solde positif. L'excédent du budget principal représente 2,9 % des dépenses de l'exercice. Il se situait en 1990 à 2,8 % contre 3,5 % en 1989.

Cette évolution s'explique d'une part par le fait que d'année en année les prévisions de recettes de fonctionnement se révèlent de plus en plus proches de la réalisation, ce qui démontre une rigueur de gestion sans cesse accrue, et d'autre part par la pratique depuis 1989 d'une gestion de trésorerie qui

permet de retarder plus encore qu'auparavant l'encaissement de prêts prévus au budget. Il est à noter qu'en 1992 sera mise en place une gestion de trésorerie «zéro».

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement, tous budgets confondus et hors réaménagement de dette, évolue de 2,8 points : 70,6 % contre 67,8 % en 1990.

Les dépenses de fonctionnement, tous budgets confondus, croissant de 3,4 % (791 836 KF pour 765 492 KF en 1990).

Il est à souligner que ce pourcentage d'augmentation n'est que très légèrement supérieur à l'inflation constatée au cours de l'année 1991 (+ 3,1 %). La maîtrise des dépenses de fonctionnement qui constitue l'un de nos objectifs prioritaires est donc réalisée.

I - Budget Principal

1) Section d'investissement

La section d'investissement retrace les opérations de dépenses et de recettes d'équipement qui correspondent à des modifications de la valeur ou de la structure des biens meubles, des immeubles, des créances et des dettes à long et moyen terme qui sont les éléments du patrimoine communal.

La balance de cette section sur les opérations budgétaires réelles, c'est-à-dire hors opérations d'ordre (prélèvement), s'établit comme suit :

- en dépenses :

Prévisions	347 002 301,79 F
Réalisations	247 927 012,95 F
Restes à réaliser	77 567 110,00 F

- en recettes :

Prévisions	278 837 810,65 F
Réalisations	175 968 818,15 F
Restes à réaliser	88 326 392,00 F

Après examen en fin d'exercice des principales opérations prévues mais non encore réalisées, il est apparu que pour certaines d'entre elles, le calendrier d'exécution ou la signature de conventions avait pris un certain retard. Aussi, la décision de ne pas reporter les crédits de dépenses et, par voie de conséquence, les crédits de financements y afférent (emprunts, subventions) a été prise. Bien entendu, les crédits qui ne sont pas reportés restent affectés à l'opération. Ces crédits, qui peuvent être qualifiés de crédits réservés, se chiffrent à 20 177,37 KF en dépenses et en recettes à 9 950 KF pour l'emprunt, 6 377,37 KF pour les subventions et 3 850 KF pour l'autofinancement. Ils seront détaillés au cours de l'examen du chapitre dans lequel ils ont leur place.

Cette procédure a l'avantage de mieux adapter la mise en place des crédits à leur utilisation et, en conséquence, tendre à améliorer pour les années à venir le taux de réalisation des dépenses d'investissement. Ils feront à nouveau l'objet d'une inscription budgétaire, au fur et à mesure des besoins, par votes du Conseil Municipal.

Le taux de réalisation de nos dépenses d'investissement, en ce qui concerne nos seuls programmes communaux (chapitres 900 et 909) est en légère progression : 63,7 % contre 63,2 % en 1990.

Ce taux se rapproche sensiblement de la moyenne nationale (65,7 %) des villes de 100 000 à 300 000 habitants de la France métropolitaine, calculée par le Ministère de l'Intérieur (année 1989 - dernière édition parue) pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants.

Chapitre 900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	14 345 709	18 737 737	7 837 742	11 228 303 43,3 %	7 439 344
Recettes	374 798	528 856	223 638	207 173 - 7,4 %	319 684

Les dépenses sont réalisées à hauteur de 59,9 % par suite de l'échelonnement des travaux et des paiements ou du retard au démarrage de certaines opérations. En conséquence, les crédits non utilisés sont reportés sur l'exercice suivant, il s'agit notamment de :

- la restructuration des locaux d'une partie du bâtiment principal de la Mairie 2, rue Mégevand 974 KF
- l'achat de logiciels informatiques 914 KF
- l'achat de matériel et les travaux liés à la cartographie 1 289 KF
- l'acquisition de matériel de transport routier au Service Incendie 1 083 KF
- la construction d'un hangar pour les véhicules du Service Incendie 999 KF
- les travaux et l'entretien dans les édifices cultuels (notamment aux Églises Saint-Maurice, Saint-Claude et à la Basilique de Saint-Ferjeux) 722 KF

Les règlements intervenus portent essentiellement sur :

- l'équipement informatique 1 029 KF
- l'achat de matériel et les travaux liés à la cartographie 2 742 KF
- l'acquisition de matériel et mobilier dans les services administratifs 528 KF
- l'entretien courant de l'Hôtel de Ville et de la Mairie 2 581 KF
- l'acquisition de matériel pour les sapeurs-pompiers 1 288 KF
- l'entretien courant de la caserne des sapeurs-pompiers 929 KF
- l'entretien des édifices cultuels 708 KF
- la modernisation de l'atelier municipal d'imprimerie 860 KF

Chapitre 901 - Voirie

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	44 179 437	53 592 327	28 904 049	31 743 893 9,8 %	16 200 540
Recettes	3 192 793	2 382 508	1 694 601	1 162 527 - 31,4 %	1 237 256

Les dépenses de voirie ont été réalisées à raison de 31,7 MF soit 59,2 % des crédits inscrits. Il s'agit notamment :

- des équipements en moyens techniques (acquisition de matériels et véhicules) 6 619 KF
- de la voirie proprement dite (travaux rue de Dole 3 601 KF, rue Antide Janvier 1 117 KF, rue Claude Pouillet 657 KF, chemin des Champs Nardin 341 KF, enrobés divers rues 3 234 KF) 10 843 KF
- de l'éclairage public et signalisation (plan de jalonnement 5 450 KF, acquisition de matériel de signalisation 746 KF, rénovation et gestion centralisée de la signalisation lumineuse 652 KF, réseau d'éclairage public : extension et modernisation 1 899 KF, mise en conformité et centralisation de la gestion des points lumineux 1 801 KF) 10 578 KF
- des espaces verts, parcs et jardins (travaux 1 138 KF, acquisition de matériel 212 KF, jardins familiaux 157 KF) 1 671 KF
- des autres équipements de voirie (équipements et aménagements favorisant la sécurité routière 735 KF) 942 KF

Les reports les plus importants concernent :

- la voirie proprement dite (travaux de voies et réseaux 4 018 KF, carrefour entrée de ville/route de Gray 2 000 KF) 6 266 KF
- les ouvrages d'art (tunnel sous la Citadelle 1 088 KF) 1 610 KF
- l'éclairage public et signalisation (rénovation et gestion centralisée de la signalisation lumineuse 2 216 KF, réseau d'éclairage public : mise en conformité et centralisation de la gestion des points lumineux 899 KF, extension et modernisation 484 KF) 3 790 KF
- les autres équipements de voirie (programme local de sécurité routière 571 KF, entretien des berges du Doubs 418 KF) 1 444 KF

Parmi les crédits non utilisés et non reportés figurent 5 500 KF pour la construction du tunnel sous la Citadelle (4 000 KF emprunt globalisé et 1 500 KF autofinancement). L'emploi de ces crédits appelés «crédits réservés» fera l'objet d'un vote au budget supplémentaire de l'exercice concerné.

Les recettes sont réalisées à 48,8 %. Il s'agit pour l'essentiel de subventions dont le rythme d'encaissement est lié à l'état d'avancement des travaux.

Chapitre 902 - Réseaux

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	579 506	463 241	493 107	328 708 - 33,3 %	131 877
Recettes	65 000	18 270	65 000	18 270 - 71,9 %	

Les dépenses réalisées correspondent à l'entretien courant des différentes installations téléphoniques des bâtiments municipaux et également à l'acquisition de postes radio-téléphones pour véhicules et de postes «eurosignal».

Chapitre 903 - Équipement scolaire et culturel

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	42 782 446	49 202 384	27 096 158	30 328 742 11,9 %	13 051 603
Recettes	11 557 095	18 510 939	5 119 651	6 841 719 33,6 %	6 564 236

Les réalisations de dépenses s'élèvent à 61,6 %. Ce chapitre regroupe trois grands secteurs d'activités dans lesquels le taux de réalisation varie comme suit :

	Prévisions	Réalisations	% réalisé
Secteur enseignement	10 600 394 F	9 564 209 F	90,2 %
Secteur sports	18 721 800 F	10 103 266 F	54,0 %
Secteur culturel	19 880 190 F	10 661 267 F	53,6 %

Les dépenses d'enseignement atteignent 9 564 KF pour 9 717 KF en 1990. Elles se rapportent aux écoles du premier degré pour un volume de 69 %, soit :

- acquisitions diverses de mobilier et matériel 1 531 KF
 - travaux de bâtiments dans diverses écoles 4 971 KF
- dont :
- . groupe scolaire Tristan Bernard
(y compris remplacement du préfabriqué abritant l'école maternelle) 792 KF
 - . écoles primaire et maternelle La Butte 557 KF

. école primaire Fanart	451 KF
. groupe scolaire Jean Zay	421 KF
. groupe scolaire Helvétie	347 KF
. groupe scolaire Rosemont	322 KF
. groupe scolaire des Chaprais	258 KF
. groupe scolaire Saint-Claude	208 KF
. groupe scolaire E. Herriot	193 KF
. groupe scolaire P. et M. Curie	190 KF

Un report de crédits de 877 KF est également effectué pour compléter le programme de travaux dans divers établissements de l'enseignement du premier degré.

Les dépenses correspondant aux participations versées au Département du Doubs pour l'entretien des collèges s'élèvent à 2 909 KF dont 2 500 KF pour le collège Victor Hugo du Centre.

Les recettes sont encaissées à hauteur de 56,6 % soit 1 511 KF pour une prévision de 2 669 KF. Un montant de 1 148 KF reste à réaliser sur les subventions d'équipement versées par le Département du Doubs pour les écoles du premier degré.

Les dépenses du secteur sports passent de 5 940 KF à 10 103 KF, soit une augmentation de 70 % par rapport à 1990 et un taux de réalisation de 54 %. Elles se ventilent comme suit :

- terrains d'éducation physique	978 KF
- salles de sports	6 538 KF
dont 4 935 KF gymnase des Montboucons, 536 KF rénovation du gymnase Résal, 344 KF bâtiment vestiaires-douches du complexe sportif de Montrapon, 310 KF acquisition de mobilier et matériel	
- bassins de natation	810 KF
dont 624 KF pour la piscine couverte	
- patinoire	594 KF
dont 529 KF pour l'achat d'une surfaceuse	
- autres équipements de sports et de jeunesse	1 163 KF
dont 961 KF piscine-patinoire de Planoise et 129 KF Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides	

Les reports de crédits dont le montant se chiffre à 5 782 KF concernent principalement la piscine-patinoire 847 KF, le gymnase des Montboucons 2 246 KF et le centre équestre de Valentin 1 290 KF. A ces reports s'ajoute un montant de crédits réservés de 2 793,17 KF : aménagement Club House BRC 200 KF (autofinancement), gymnase Clemenceau 2 593,17 KF (subventions de la Région de Franche-Comté).

Les recettes qui s'élèvent à 2 151 KF ne sont réalisées qu'à hauteur de 25,9 % des crédits prévus (8 316 KF). Les subventions de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs pour le gymnase des Montboucons apparaissent en recettes à encaisser pour 2 027 KF. Les subventions de la Région de Franche-Comté pour le gymnase Clemenceau : 2 593,17 KF figurent parmi les « crédits réservés » inscrits en 1992.

Les dépenses du secteur culturel s'élèvent à 10 661 KF pour 11 440 KF en 1990. Il s'agit essentiellement des dépenses suivantes :

- musées	4 449 KF
dont 1 354 KF Palais Granvelle-Musée du Temps, 670 KF Citadelle et parc zoologique, 1 179 KF acquisition d'œuvres et d'objets d'art dont 406 KF représentant la part Ville pour l'acquisition d'une huile sur toile de François André Vincent «Portrait de Diane» la levrette, d'un coût de 777 KF, le solde étant payé à réception des subventions de la Direction des Musées de France (164 KF) et du FRAM (200 KF)	
- bibliothèques	1 2330 KF
dont 259 KF travaux à la Bibliothèque Municipale, 278 KF travaux au Centre Pierre Bayle, 310 KF acquisition de mobilier et matériel, 227 KF acquisition d'ouvrages	
- salles de spectacles	1 781 KF
abstraction faite d'une dépense exceptionnelle de 258 KF versée à la SCOP Atelier 86 pour solder un contentieux existant depuis plusieurs années sur le montant des honoraires réclamés par le concepteur des aménagements de la salle de théâtre du Casino, les dépenses réalisées ressortent à 1 523 KF. Elles concernent principalement les travaux au Kursaal 741 KF et les travaux au Casino 522 KF	
- Conservatoire de Musique	613 KF
- École des Beaux-Arts	1 126 KF
- animation de quartiers	846 KF
dont 219 KF vie associative et 627 KF animation socio-culturelle	
- prévention	485 KF
dont 478 KF pour les ateliers polyvalents du secteur Montrapon	

Les dépenses engagées non mandatées à la clôture de l'exercice s'inscrivent pour 6 236 KF dont 1 080 KF pour le Palais Granvelle-Musée du Temps. A ces reports de crédits s'ajoute un montant de crédits réservés de 2 924 KF pour le Palais Granvelle-Musée du Temps (subventions : État 2 024 KF, Région de Franche-Comté 400 KF et autofinancement 500 KF).

Les recettes réalisées du secteur culturel (3 179 KF) représentent 42,2 % des prévisions. Les subventions d'équipement non encaissées ont fait l'objet de reports ou d'inscription sur la liste des crédits réservés 1992 (Palais Granvelle-Musée du Temps).

Chapitre 904 - Équipement sanitaire et social

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	8 187 473	7 691 745	4 315 533	5 649 443 30,9 %	1 284 386
Recettes	2 831 717	3 362 572	1 086 965	2 039 593 87,6 %	1 322 979

Le pourcentage d'exécution des dépenses de ce chapitre, soit 73,4 %, s'est nettement amélioré par rapport aux exercices précédents (52,7 % en 1990, 45,9 % en 1989).

Les réalisations ont été les suivantes :

- aménagement de l'aire de stationnement pour les gens du voyage à la Malcombe	1 704 KF
- construction du crématorium au cimetière de Saint-Claude	2 504 KF
- transformation du Centre Social de Palente	206 KF
- aménagement d'un centre d'initiation à l'économie sociale et familiale à Planoise	288 KF

Dans le cadre de la poursuite des aménagements autour du crématorium au cimetière de Saint-Claude, un crédit de 700 KF a été affecté à la construction d'un columbarium (chapitre 904.93/235.00507). Ce crédit dont le financement est assuré par l'emprunt globalisé (350 KF) et l'autofinancement (350 KF) n'a pas fait l'objet d'un report mais d'une inscription sur la liste des crédits réservés 1992.

Les recettes sont réalisées à hauteur de 60,7 %. Les aides versées en 1991 pour la construction du crématorium s'élèvent à 1 165 KF : subventions de la Région de Franche-Comté 300 KF, des Départements du Jura 100 KF et du Doubs 140 KF sur 200 KF au total, la participation de la commune de Vesoul 100 KF (la commune de Pontarlier ayant participé en 1990 pour 75 KF), ainsi que le solde de la participation des Pompes Funèbres Générales 525 KF sur 1 050 KF au total.

Les crédits reportés (1 323 KF) concernent pour la quasi-totalité l'aire de stationnement des gens du voyage à la Malcombe (1 258 KF). En effet, les subventions de l'État 862 KF, du Département du Doubs 246 KF et du FAS 150 KF restent à encaisser.

Chapitre 905 - Transports et communications

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	23 405 689	29 184 368	14 833 622	23 376 445 50,8 %	6 529 764
Recettes	2 337 077	3 685 043	2 315 560	3 456 662 49,3 %	206 864

Le taux de réalisation des dépenses atteint 76,7 %, soit une nette progression depuis plusieurs exercices : 63,4 % en 1990, 57,5 % en 1989.

Les dépenses de ce chapitre correspondent pour l'essentiel à l'acquisition et à l'aménagement de matériel de transport urbain 19 448 KF, à l'acquisition d'un pas de porte Place du 8 Septembre pour l'installation d'un point d'accueil CTB en centre-ville 1 270 KF, aux travaux de bâtiments aux dépôts de Planoise et de la rue de Trey 848 KF.

Les opérations de transfert au concessionnaire du droit à récupération de la TVA (3 456 662 F) incluses dans les montants ci-dessus font l'objet d'opérations d'ordre.

Afin de faire apparaître les dépenses et les recettes réelles de ce secteur, une réfaction de la TVA concernant les transports est opérée en prévisions et réalisations et permet d'établir le tableau ci-après :

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	21 090 129	25 727 706	12 518 062	18 919 783 51,1 %	6 529 764
Recettes	21 517	228 381	0	0	206 864

Chapitre 906 - Services industriels et commerciaux autres que transports

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	8 646 559	13 267 000	6 823 540	8 754 690 28,3 %	4 504 866
Recettes	4 548 135	4 269 136	4 220 330	4 255 103 0,8 %	35 000

Les paiements effectués représentent 66 % des prévisions. Ils se ventilent comme suit :

- halles et marchés 37 KF
- abattoirs 55 KF
- ateliers municipaux 1 962 KF
- déchets urbains 4 036 KF
- autres services industriels et commerciaux 2 665 KF
dont 2 629 KF d'aide au développement de la Société SM2E Mitsubishi :

. 1 229 KF de la Ville de Besançon sur un total de 2 000 KF

. 1 400 KF du Département du Doubs sur un total de 2 000 KF, le solde étant versé début 1992.

Les recettes, encaissées à 99,7 %, proviennent essentiellement :

- de la vente de l'immeuble rue Lavoisier (NEO TYPO) 1 693 KF
- de la subvention du Département du Doubs pour l'opération SM2E Mitsubishi 2 000 KF

Chapitre 908 - Urbanisme et habitation

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	58 397 131	56 355 313	36 486 613	35 084 265 - 3,8 %	16 244 779
Recettes	23 796 742	24 872 649	11 878 533	14 237 952 19,9 %	9 274 496

Les dépenses et les recettes sont réalisées respectivement à hauteur de 62,2 % et 57,2 %.

Les principales dépenses sont :

- opérations d'aménagement 27 826 KF
 - . 9 991 KF ZAC de Planoise
 - . 3 559 KF viabilités à proximité du Lycée Claude-Nicolas Ledoux
 - . 2 378 KF résorption habitat insalubre rue de Vignier
 - . 2 989 KF diverses acquisitions immobilières (terrains et bâtiments)
 - . 1 843 KF ZAC des Tilleroyes
 - . 1 600 KF ZAC Combe Saragosse
 - . 1 440 KF ZI des Tilleroyes
- ensembles et groupes immobiliers 6 378 KF
 - . 2 393 KF intervention sur les quartiers Montrapon/Fontaine-Ecu
 - . 839 KF intervention sur les quartiers Palente/Orchamps
 - . 748 KF maîtrise de l'énergie - Intervention sur le bâti
 - . 1 905 KF entretien du patrimoine
 - . 561 KF usine-relais rue Violet
- bâtiments locatifs secteur Battant 847 KF

Les recettes essentielles proviennent de :

- la subvention État pour l'opération RHI Ilot Vignier 2 487 KF
- le prêt pour préfinancement de la TVA sur la ZAC de Planoise 1 860 KF
- le prêt pour aménagement de la rue Gounod 3 713 KF
- l'indemnité de sinistre de l'immeuble rue d'Arènes 1 718 KF

Des reports importants sont effectués tant en dépenses qu'en recettes pour la RHI Ilot Vignier et les DSQ Palente/Orchamps et Montrapon/Fontaine-Ecu.

De plus, 4 760,2 KF de crédits réservés concernent les opérations ci-après :

- . 300 KF (autofinancement) terrains Parc Scientifique des Montboucons
- . 200 KF (emprunt globalisé) terrains - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière
- . 300 KF (emprunt globalisé) travaux dans les zones industrielles
- . 1 617 KF (800 KF emprunt globalisé, 817 KF subventions) DSQ Montrapon - Secteurs Montboucons et Fontaine-Ecu
- . 2 043,2 KF (1 500 KF emprunt globalisé), 543,2 KF subvention) DSQ Palente/Orchamps
- . 300 KF (emprunt globalisé) ENSMM.

Chapitre 910 - Programme pour l'État et les établissements publics nationaux

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	6 883 000	9 933 178	5 691 545	9 881 544 73,6 %	33 000
Recettes	0	0	0	0 0	0

Dans le cadre des travaux de voirie cofinancés sous maîtrise d'ouvrage de l'État, la Ville a accordé une participation de 7 348 KF pour l'aménagement du carrefour de Besançon - Châteaufarine, 2 075 KF pour les travaux d'élargissement de la RN 73 et 367 KF à titre de premier versement pour la réalisation de la voie de desserte et de contournement Rodeau Ouest.

Chapitre 911 - Programme pour les Départements, Ententes Interdépartementales et Établissements Publics

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	0	1 995 576	0	0 0	1 995 576
Recettes	0	0	0	0 0	0

Les travaux d'investissement dans les collèges étant de la compétence des départements, l'instruction comptable M 12 recommande de comptabiliser les participations des communes versées aux départements au chapitre 911 au lieu du chapitre 903.2. Aussi, afin que cet ajustement puisse intervenir en 1992, les transferts de crédits suivants ont été décidés par délibération du 16 décembre 1991 :

- 95 576 F du chapitre 903.2/136.00502 au chapitre 911/136.00502 (travaux divers collèges),

- 1 900 000 F du chapitre 903.2/136.89012 au chapitre 911/136.89012 (aménagement collège Victor Hugo Centre).

Chapitre 912 - Programmes pour autres communes, établissement communaux, syndicats, etc.

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	572 061	3 827 785	546 396	3 820 899 599,3 %	0
Recettes	549 530	3 805 785	549 530	3 798 165 591,2 %	7 620

A l'instar des autres collectivités membres du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze, la Ville de Besançon a participé, de 1988 à 1991, au remboursement des annuités d'emprunts contractés par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs pour l'aménagement dudit aérodrome (voir chapitre 961). Or cette procédure a été remise en cause par la Préfecture et les Services Fiscaux. Après concertation et accord, la participation annuelle des collectivités a été transformée en une participation unique couvrant l'ensemble du capital restant à rembourser. C'est ainsi que la Ville a versé au Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze une dotation d'équipement de 3 798 KF et contracté un emprunt d'égal montant pour financer cette opération (délibération du 16 décembre 1991).

Chapitre 914 - Programmes pour autres tiers, particuliers, associations, etc.

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	3 073 799	2 497 780	1 640 222	1 786 620 8,9 %	711 159
Recettes	160 000	80 000	130 000	80 000 - 38,5 %	0

L'aide de la Ville en faveur de la réalisation de programmes d'investissement de particuliers, d'associations ou d'autres tiers s'élève globalement à 1 787 KF. Elle intervient principalement au niveau de :

- l'appui à l'immobilier d'entreprise - développement de la Société MODEL-PRESSMATIC	1 000 KF
- l'extension du centre de plein air de la MJC du Loutelet	220 KF
- l'agrandissement du Foyer de Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux»	200 KF
- les travaux à l'Institut Médico-Pédagogique de Montfort	123 KF
- la modernisation du Cercle Interadministratif	120 KF

La participation de la Ville au développement de la Société IMASONIC s'élèvera à 500 KF : un crédit de 400 KF est inscrit en report et le complément a fait l'objet d'une dotation au budget primitif 1992.

Chapitre 915 - Programmes pour les Régions, les Ententes Interrégionales et les Établissements Publics

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	1 500 000	3 500 000	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0

Une dotation de 3,5 MF (2,5 MF emprunt globalisé dont 1,5 MF en report de l'exercice 1990, 1 MF autofinancement) est prévue pour la participation de la Ville à la construction du Lycée Claude-Nicolas Ledoux. La convention avec la Région n'étant pas encore signée en fin d'exercice 1991, il a paru opportun de ne pas reporter les crédits y afférents mais de les inscrire sur la liste des crédits réservés 1992.

Chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors programme

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	1 484 629	5 701 828	1 088 219	211 887 - 80,5 %	5 479 981
Recettes	1 738 210	11 006 097	446 342	5 487 950	4 478 000

Ce chapitre retrace essentiellement des acquisitions et des aliénations de terrains et de bâtiments n'ayant aucun lien avec les programmes précédemment examinés.

Les dépenses n'ont pu être réalisées qu'à hauteur de 3,7 % des prévisions. Les opérations engagées mais non mandatées en 1991 soit 5 480 KF sont reportées sur 1992. Il s'agit :

- pour les terrains :

. de l'acquisition à la SEDD pour rétrocession à l'Office Municipal d'HLM en vue de la construction de logements pour étudiants dans la ZAC de Planoise 730 KF

. de l'acquisition à l'État pour rétrocessions à la SCI Châteaufarine, aménageur de la ZAC Châteaufarine 1 301 KF

. de l'acquisition à la SEDD rue Edison pour extension d'entreprise dans la ZI des Tilleroyes 561 KF

- pour les bâtiments :

. de l'acquisition de la propriété des Consorts BELOT et MOYSE FRISE rue Oudet pour réalisation d'un hangar à véhicules pour le Service Incendie et constitution d'une réserve foncière 2 030 KF

S'agissant des aliénations, les recettes atteignent 49,9 % des prévisions et proviennent :

- pour les terrains :

. de la rétrocession à la SCI Châteaufarine, aménageur de la ZAC Châteaufarine 1 301 KF

. de la cession à la SEDD pour aménagement de la ZAC La Fayette 698 KF

- pour les bâtiments :

. de la cession à la Société LIP PRECISION de l'immeuble sis
29, chemin des Montarmots 1 100 KF

. de la cession à l'État des locaux occupés par l'UFR des Sciences Médicales
Pharmaceutiques 2 250 KF

Chapitre 925 - Mouvements financiers

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	72 889 804	89 748 939	70 734 476	86 168 209 21,8 %	3 545 479
Recettes	13 560 872	34 248 850	8 500 736	15 475 748 82,1 %	18 773 151

En 1991, la Ville a procédé comme les années passées, à un réaménagement de sa dette. Elle a ainsi transféré à un groupement d'intérêts économiques, 23 prêts obligataires à taux fixe relativement élevés, pour lesquels aucune renégociation n'était envisageable (opération de novation). De surcroît, ceci a permis de réaliser un mini compactage puisque cette dette sera remplacée par un seul prêt aux caractéristiques plus avantageuses.

Le capital remboursé par anticipation s'est élevé à 14 393 KF ; cependant le prêt de refinancement ne sera que de 11 920 KF, le reste soit 2 473 KF ayant été autofinancé.

Afin de comparer les années 1990 et 1991 sur des bases cohérentes, il convient de réduire les sommes inscrites à ce chapitre au titre des diverses procédures de réaménagement de dette, tant en prévision qu'en réalisation à hauteur de :

En dépenses :

Remboursement anticipé du capital restant dû :

1990 : 8 680 710 F

1991 : 11 920 000 F

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	64 209 094	77 828 939	62 053 766	74 248 209 19,7 %	3 545 479
Recettes	13 560 872	34 248 850	8 500 736	15 475 748 82,1 %	18 773 151

Le remboursement de la dette en capital a été effectué pour un montant de 60 525 KF contre 53 739 KF en 1990, ce qui correspond à un accroissement de 12,6 %.

Des remboursements anticipés à hauteur de 5 538 KF, dont 2 473 KF sur l'opération de novation avec Marianne Finances (partie non refinancée) expliquent en partie cette hausse.

La dette récupérable progresse puisqu'elle passe de 4 526 KF en 1990 à 8 419 KF, ceci étant dû à de nouvelles avances, notamment au Syndicat Mixte de Besançon Chemaudin (2 001 KF). En effet, la concession confiée à la SEDD pour l'aménagement de la 1^{ère} tranche de la zone industrielle de Besançon-Chemaudin ayant pris fin, le Syndicat Mixte a repris à son compte l'aménagement de cette zone. Pour ce faire, l'aide financière de la Ville lui était indispensable pour acquérir les terrains encore disponibles.

Il convient d'ailleurs de signaler que cette avance est transformée en participation sur l'exercice 1992 à la demande de la Préfecture (voir délibération du 23 septembre 1991).

Les autres mouvements de créances s'élèvent à 5 105 KF dont 3 836 KF concernant de la TVA sur immobilisations à récupérer.

S'agissant de l'emprunt globalisé 1991, les prévisions étaient de 113 515 KF au BP 1991 (90 000 KF Ville, 8 350 KF Eaux, 15 165 KF Assainissement) prévision réduite de 2 240 KF par délibération du 23 septembre 1991, auxquels il convient d'ajouter le budget reporté pour 63 297 KF en Ville uniquement, soit au total 174 572 KF dont 151 057 KF pour le budget principal et 23 515 KF pour les budgets annexes.

Cette enveloppe globale a été réalisée à hauteur de 115 000 KF tous budgets confondus auprès des organismes suivants :

96 000 KF Crédit Local de France *

19 000 KF Caisse d'Épargne

* il faut préciser que cette somme comprend une ouverture de crédit à court terme de 55 000 KF remboursée dès le début de l'année 1992.

La différence entre prévisions et réalisations de l'emprunt globalisé s'élève à 59 585 KF et apparaît en recettes tant en prévisions qu'en restant à réaliser à hauteur de :

56 057 KF au budget principal (il convient toutefois de signaler que le report sur l'exercice 1992 est limité à 46 107 KF)

3 350 KF au budget Eaux

178 KF au budget Assainissement.

Des emprunts spécifiques ont également été réalisés auprès de divers organismes bancaires pour un montant de 19 779 KF :

- Caisse des Dépôts et Consignations - Prêt projet urbain	3 713 KF
- Crédit Local de France - Préfinancement TVA ZAC de Planoise	1 860 KF
- Crédit Agricole - Reprise de la part communale d'emprunts gérés jusqu'ici par le Syndicat Mixte de Besançon - La Vèze, par divers investissements à l'aérodrome de la Vèze	3 798 KF
- Agence de l'Eau RMC répartis ainsi :	10 408 KF
. extension, amélioration Port Douvot	8 700 KF
. poste de refoulement	186 KF
. réseaux de collecte (270 KF, 480 KF, 280 KF)	1 031 KF
. collecteur rive gauche	491 KF

Notre besoin de financement est couvert majoritairement par le Groupe Crédit Local de France, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Épargne à hauteur de 89,5 %.

Les prêts hors globalisation se répartissent ainsi entre les budgets :

- budget principal	9 371 KF
- Assainissement	10 408 KF

Chapitre 927 - Financement globalisé de la section d'investissement

Conformément à la réglementation en vigueur, la section d'investissement doit être présentée en équilibre, ainsi le total des recettes réalisées doit être égal au total des dépenses effectuées. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir recours à un prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

Il s'agit d'un mouvement d'ordre budgétaire et non d'une opération réelle, qui s'inscrit en recettes à ce chapitre et en dépenses au chapitre 930 de la section de fonctionnement.

Ce prélèvement de 71 958 194,80 F traduit la capacité d'autofinancement brut de la commune. En pourcentage, il est égal à :

$$\frac{100 \times 71\,958\,194,80}{(247\,927\,012,95 - 11\,920\,000,00) * } = 30,5 \%$$

* Total des dépenses d'investissement - opérations liées à la renégociation de la dette.

Évolution du taux d'autofinancement au cours des cinq dernières années :

1987 : 30,7 %)
1988 : 27,2 %)
1989 : 29,5 %) soit une moyenne de 29,8 %
1990 : 30,8 %)
1991 : 30,5 %)

2 - Section de fonctionnement

Cette section retrace tant en recettes qu'en dépenses :

1. Les opérations réelles

2. Les opérations indirectes (sans incidence sur la trésorerie) destinées à faire ressortir les coûts d'exploitation des services.

Les résultats globaux de la section de fonctionnement font apparaître, hors renégociation de la dette, une évolution des dépenses de 3,3 % et des recettes de 4,7 %. Un examen plus approfondi en sera fait chapitre par chapitre.

Je vous rappelle que le taux d'inflation constaté au cours de l'année 1991 était de 3,1 %.

Chapitre 930 - Service Financier

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	129 981 950	139 708 982	127 978 767	139 408 661 8,9 %	55 000
Recettes	1 449 826	1 462 171	1 451 301	1 471 527 1,4 %	0

Ce chapitre enregistre en dépenses le prélèvement sur recettes ordinaires qui figure en recettes au chapitre 927 précédemment étudié et les frais financiers résultant des emprunts (intérêts et frais divers), le capital étant remboursé en investissement au chapitre 925.

Le montant des intérêts remboursés s'élève à 66 806 KF contre 66 816 KF en 1990.

Il faut noter d'autre part le montant des frais de lignes de trésorerie réglés dans l'année, soit 189 KF.

Enfin 252 KF ont été consacrés à la rémunération de la Société Marianne Finances qui nous a apporté son concours dans la préparation de l'opération de novation et pour la gestion active de notre dette depuis novembre 1991.

Les recettes indirectes sont égales au déficit de ce chapitre. Elles correspondent à la facturation des frais financiers aux services utilisateurs :

932 - Ensembles immobiliers et mobiliers

936 - Voirie

937 - Réseaux communaux

Chapitre 931 - Personnel permanent

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	352 734 271	365 456 660	352 655 274	363 788 083 3,2 %	0
Recettes	3 315 000	3 090 000	3 774 926	4 617 426 22,3 %	0

Les dépenses générales

Les dépenses se sont élevées à 363,788 MF en 1991 contre 352,655 MF en 1990, soit une augmentation de 3,2 %.

Ce pourcentage est sensiblement égal à l'inflation (3,1 %) constatée en 1991.

Les cotisations patronales sont restées stables malgré les hausses (+ 1,6 % sur les cotisations CNRACL et retraites) compensées par des baisses (- 1,6 % sur les cotisations allocations familiales).

Diverses mesures de portée nationale en faveur du personnel prenant souvent effet le 1^{er} août 1990 avec rappel pécuniaire sur le budget 1991 sont à noter. Il s'agit souvent de mesures inspirées du protocole conclu le 9 février 1990 entre les pouvoirs publics et les organisations syndicales (protocole Durafour).

Mesures en faveur du personnel inspirées ou non du protocole

A compter du 1^{er} août 1991, certains agents de catégorie C et certains autres appartenant à la catégorie B ont été reclassés indiciairement (exemples : agents administratifs, agents d'entretien, rédacteurs, techniciens territoriaux, assistantes sociales, directrices de crèches, puéricultrices, infirmières, sous-archivistes, sous-bibliothécaires, adjoints d'enseignement musical, moniteurs d'éducation physique, chefs de bassin, etc.).

832 agents concernés ; coût pour 5 mois : 460 KF.

Au surplus, à côté de ces revalorisations indiciaires, certains fonctionnaires peuvent bénéficier (avec effet du 1^{er} août 1990) lorsqu'ils occupent certaines fonctions (11 puéricultrices et directrices de crèche, 7 adjudants chefs de sapeurs-pompiers...) d'une « nouvelle bonification indiciaire » (NBI) qui va de 13 à 16 points majorés.

18 agents concernés ; coût pour 1 an et 5 mois : 101,5 KF.

Par arrêté ministériel du 26 juillet 1991, les policiers municipaux ont été reclassés indiciairement en trois étapes : 1^{er} août 1990, 1^{er} août 1991, 1^{er} août 1992 :

34 agents concernés ; coût pour 1 an 5 mois : 69 KF.

Les effectifs

Dans le cadre de la politique de diminution de la masse salariale, le processus de réduction progressive et limitée des emplois a été appliqué en 1991.

La procédure employée a été la même que précédemment : non remplacement des emplois libérés à l'occasion de départs des services municipaux.

Rappelons que 21 emplois ont été supprimés en 1986, 24 en 1987, 6 en 1988, 32,5 en 1989, 9 en 1990, 9 en 1991, soit au total l'équivalent de 97,5 salaires à temps complet.

A noter que la qualification plus grande de notre personnel du fait de la formation, compense en partie cette réduction sensible des effectifs.

La formation du personnel

La politique engagée depuis 1979 en ce domaine, mettant l'accent sur la formation du personnel par la création en 1986 d'un plan de formation réactualisé chaque année et refondu complètement en 1990, s'est poursuivie ; en 1991 et cette année les travaux d'un groupe de travail, composé de chefs de service et de représentants syndicaux, chargé de définir et proposer des actions prioritaires pour les années à venir, sont en cours.

40 527 heures de formation, dont 6 321 heures de formation initiale post recrutement ont été utilisées au cours de l'année scolaire 1990-1991 par 838 agents dont 22 en formation initiale (y compris les budgets annexes).

C'est une dépense de 6,458 MF (2,48 MF de cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, 370 KF de frais de stage auprès d'autres organismes de formation et 3,608 MF représentant le coût de l'absentéisme), qui a été supportée à ce titre par le budget municipal en 1991 (y compris les budgets annexes).

Cette dépense correspond à 1,72 % de la masse salariale (salaires et charges).

La démarche participative

Groupes de réflexion

Le processus de management participatif lancé en 1987, mis en place en 1988 et concrétisé par les groupes de réflexion, s'est poursuivi en 1991. Fin 1991, près de 381 agents volontaires répartis dans 23 groupes se sont directement impliqués dans cette démarche qui s'appuie sur un « plan d'amélioration de la qualité » ; 257 propositions d'amélioration ont été établies dont 63 % ont été appliquées dans les services concernés. Les agents ayant participé aux groupes de réflexion se répartissent ainsi : catégorie A : 11 %, catégorie B : 28 %, catégorie C : 61 %, moyenne d'âge : 40 ans, ancienneté moyenne à la Ville : 10 ans.

Un double bilan « quantitatif » et « qualitatif » a été réalisé par nos propres moyens et par notre partenaire le CREFI dans le cadre d'un audit (150 personnes interrogées).

Ce bilan s'est avéré globalement positif tant sur le plan des réalisations matérielles qu'en ce qui concerne l'enrichissement professionnel et personnel des participants.

Il est apparu souhaitable de créer des conditions durables à définir (rapprochement entre le personnel et l'encadrement, décloisonnement horizontal et vertical, etc.) pour que la démarche participative soit utilisée à tous les niveaux et devienne un outil ordinaire de management dans les services afin d'assurer une continuité d'implication de l'ensemble du personnel dans la vie globale de la collectivité et dans sa gestion.

Communication interne

Groupes de réflexion et communication interne sont étroitement liés car ils s'inscrivent dans la politique de gestion des Ressources Humaines.

La première action significative en communication interne a porté sur la transformation en juin 1990 du Bulletin d'Information du Personnel (BIP) en un véritable journal d'entreprise, distribué en 4 000 exemplaires à domicile. Depuis octobre 1991, le BIP paraît tous les mois.

La communication interne, c'est également un ensemble d'actions mises en place à l'intention de tous les agents qui aspirent à une meilleure information. Dans cette perspective, deux rencontres avec les élus sur «la politique sportive» et «la politique de communication» et deux visites de services, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Informatique et ses applications à la Mairie, ont été organisées au cours de l'année écoulée.

Une autre action lancée en 1990 s'est concrétisée en 1991, à savoir les stages d'immersion dont peuvent bénéficier dans un premier temps les cadres A (7 en 1991) ; ceux-ci ont la possibilité de passer une semaine par an dans un autre service pour y découvrir le fonctionnement des structures ou y mener une étude ponctuelle.

Le bilan social 1990, qui rend compte de la gestion des ressources humaines, a été établi et communiqué pour la première fois à l'automne 1991 aux élus, aux représentants du personnel des différentes instances paritaires consultatives, aux responsables des services et aux syndicats. Il a fait l'objet d'un cahier spécial dans le BIP de décembre.

La gestion prévisionnelle du personnel

En vue d'optimiser la main d'œuvre municipale par une meilleure adéquation entre les besoins rencontrés pour l'exécution du service public et les potentialités professionnelles des agents, une étude lourde dans son élaboration mais importante quant à son résultat a été lancée en mars 1991 dans chaque service municipal afin de déterminer pour 5 années à partir de 1992, les mouvements prévisibles de personnel liés :

1. aux départs en retraite,
2. aux besoins supplémentaires,
3. aux réductions d'effectifs compensées par d'autres moyens,
4. aux redéploiements,
5. à la reconversion de certains agents.

Les résultats de cette étude sont en cours d'exploitation ; ils influenceront notamment sur le plan de formation.

Actions du Service Social du Personnel

En 1991, près de 827 personnes ont été reçues par cette structure, 1 351 appels téléphoniques ont été reçus, 643 ont été donnés, d'importants dossiers ont été traités et de nombreux cas résolus en collaboration avec la Médecine du Travail.

L'assistante sociale du personnel a assuré près de 325 visites à domicile ou démarches diverses, et instruit plus de 215 enquêtes pour des aides ponctuelles du Comité des Œuvres Sociales de la Ville, ainsi que de nombreux dossiers de surendettement.

L'amélioration de la qualité de vie, de l'environnement professionnel et de la qualité du matériel

L'amélioration en matière d'hygiène, la lutte contre les accidents du travail, le tabagisme, l'absentéisme et l'alcoolisme se sont poursuivies en 1991, en collaboration avec le Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Un certain nombre de services ont vu leur environnement et leurs moyens matériels améliorés en 1991 :

- les secteurs Cabinet du Maire, Secrétaires Généraux, Secrétariat Général, Administration Générale et Communication,

- l'Administration Générale : assurances, courrier, bâtiments communaux,

- transport et parking des véhicules personnels des employés (délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 1991) : à partir du 1^{er} janvier 1992, les agents de la Ville utilisant le bus ou abonnés dans les parkings payants de la Mairie ou des Remparts Dérasés bénéficient d'une prise en charge de la Ville équivalant pour les utilisateurs des bus à 30 % du prix d'un timbre bus normal CTB et à 25 % du coût de ce timbre CTB pour les abonnés dans les parkings ; ce sont en moyenne 225 agents de la Ville qui bénéficient chaque mois de ces avantages,

- achat de vestes fourrées aux policiers municipaux en échange des cabans de drap bleu,

- lavage des vêtements de travail des agents affectés au goudronnage,

- modification de la composition du tissu des vêtements de travail (orange, bleu, vert...) des personnels par adjonction de fibres synthétiques,

- attribution d'une nouvelle veste de cuir et du nouveau casque «intégral» aux sapeurs-pompiers.

L'organigramme des services municipaux

Lors de sa séance du 5 février 1990, le Conseil Municipal avait fixé par délibération la liste et le nombre des emplois permanents des services municipaux.

A cette occasion, l'organisation structurelle et fonctionnelle des services avait été revue.

L'évolution des missions et des modes de fonctionnement des services impose que cette organisation soit modifiée au niveau des services techniques : depuis le 1^{er} septembre 1991, les missions du Service Foncier ont été réparties entre le Service Urbanisme et un nouveau service du «Plan».

La Fonction Publique Territoriale

Suite à la loi du 13 juillet 1987 modifiant la loi statutaire du 26 janvier 1984, après les 380 agents administratifs intégrés dans leurs nouveaux cadres d'emplois le 1^{er} janvier 1988, une deuxième série de parution de cadres d'emplois techniques B et C a permis l'intégration en 1989, d'environ 1 700 agents.

Une troisième série de décrets portant création du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes a conduit à l'intégration dans ce nouveau cadre d'emplois, à compter du 10 février 1990, du directeur général des services techniques, de son adjoint et de 31 autres ingénieurs territoriaux, mesure assortie d'un nouveau régime indemnitaire.

Un quatrième train de décrets prenant effet le 1^{er} octobre 1990 a concerné les sapeurs-pompiers.

Vingt quatre décrets du 2 septembre 1991 sont parus au Journal Officiel du 4 septembre 1991. Ils portaient statuts particuliers des cadres d'emplois de la conservation (musées, bibliothèques, archives, documentation) et de l'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques) au total plus de 200 agents ont pu être intégrés dans les nouveaux cadres d'emplois.

Autres mesures liées à la nouvelle Fonction Publique Territoriale

Les ingénieurs territoriaux sont intégrés dans leur nouveau cadre d'emplois depuis le 10 février 1990. Leur double régime indemnitaire a été remplacé à partir du 1^{er} janvier 1991 par une prime technique unique indexée sur leur traitement et hiérarchisée. Cette mesure a nécessité une révision limitée du régime indemnitaire des cadres administratifs, partiellement liée à celui des cadres techniques. Ces mesures ont été remises en cause à partir du 7 mars 1992 par application du décret n° 91.875 du 6 septembre 1991 dont le Conseil Municipal a eu à décider le 17 février 1992.

Le grade d'aide agent technique a été supprimé, à compter du 1^{er} août 1990 du cadre d'emplois des agents techniques. Les détenteurs de ce grade ont été reclassés dans le cadre d'emplois des agents d'entretien et certains d'entre eux ont pu accéder en 1991 au grade d'agent d'entretien qualifié.

Il a été créé, à compter du 1^{er} août 1990 mais l'effet n'a eu lieu qu'en 1991, 4 emplois d'avancement à trois échelons (396 - 427 - 449) dont l'indice brut terminal se situe au-delà du terminal d'agent de maîtrise. Des nominations sont intervenues dès 1991 dans l'emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Le Ministre de l'Intérieur a dû être consulté sur les règles d'accès au grade d'agent de maîtrise à partir des nouveaux grades d'agent de salubrité en chef, d'agent technique en chef et de chef de garage principal.

Les agents permanents à temps non complet ont un statut depuis le 22 mars 1991 ; ceux qui effectuent 31 h 30 de service par semaine ont été intégrés dans les cadres d'emplois correspondants.

Chapitre 932 - Ensembles immobiliers et mobiliers

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	38 342 900	39 470 094	37 476 694	38 294 232 2,2 %	41 510
Recettes	3 670 870	3 364 920	3 678 264	3 408 893 - 7,3 %	0

Ce chapitre regroupe les frais généraux et les frais d'entretien des bâtiments et véhicules municipaux.

Globalement les dépenses de ce secteur ont augmenté de 2,2 %.

Certains postes sont en augmentation :

- gaz + 25,6 % (+ 1 941 KF)
(rigueur climatique de l'hiver 1991)
- primes assurances + 48,5 % (+ 580 KF)
(cette forte augmentation est due au nouveau contrat d'assurance incendie des bâtiments)
- carburants + 12,5 % (+ 356 KF)
- électricité + 7,0 % (+ 408 KF)

D'autres affichent une baisse :

- autres fournitures (pièces automobiles) - 11 %
- eau et assainissement des bâtiments et installations communaux - 48,3 %

Cette baisse provient du fait qu'en 1990 avaient été réglés sur le même exercice les rôles 1989 et 1990.

Chapitre 934 - Administration Générale

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	13 870 009	14 894 994	13 329 029	14 414 081 8,1 %	191 510
Recettes	846 247	943 047	684 398	1 149 087 67,9 %	0

On constate sur l'ensemble de ce chapitre une augmentation de 8,1 %, avec des variations hétérogènes selon les postes :

- loyers, charges locatives (matériel informatique) + 571 KF (11,3 %)
- téléphone + 325 KF (15,4 %)
- entretien et réparation à l'entreprise + 187 KF (35,1 %)

Cette hausse apparente résulte du fait que l'entretien des photocopieurs pour les 3 derniers trimestres 1990 ont été réglés sur l'exercice 1991. En tenant compte de ce décalage dans les paiements, le poste augmente de 12,2 % (65 KF).

- fournitures de bureau - imprimerie - 123 KF (- 14,4 %)

Cette réduction résulte de l'imputation des dépenses spécifiques au secteur culturel sur les chapitres 943 et 945 à compter de 1991.

- autres fournitures - 89 KF (- 22 %)

L'accroissement des recettes de 67,9 % provient notamment :

- de la vente du logiciel de gestion financière à la Ville de Boulogne-Billancourt (185 KF)
- des participations pour le Conseil des Communes du Grand Besançon (180 KF)
- le remboursement par les assurances du montant de l'expertise réglé par la Ville suite à l'incendie au 26, rue d'Arènes (119 KF).

Chapitre 936 - Voirie communale

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	15 891 137	14 934 153	15 635 152	13 725 009 - 12,2 %	190 390
Recettes	1 256 300	1 427 012	1 481 082	1 711 109 15,5 %	0

Globalement ce chapitre enregistre, en apparence, une baisse de 12,2 % pour les dépenses mais compte tenu qu'en 1990 des factures de l'exercice précédent avaient été payées pour un montant de 797 KF, la baisse n'est plus que de 6,2 %. Quant aux recettes, elles augmentent de 15,5 %.

Hormis quelques secteurs où les dépenses ont augmenté, comme le déneigement de la voirie routière (+ 922,8 KF) en raison des répercussions de l'hiver 1990 (achat et transport de sel, location de matériel de déneigement) et les travaux d'entretien pour compte de tiers (+ 48,6 KF), tous les autres sous-chapitres ont régressé.

- voirie frais communs (- 1 321 KF) soit - 24,3 %

Cette baisse importante résulte de la décision prise cette année d'exécuter, plutôt qu'un simple programme d'entretien courant, des travaux de rénovation des revêtements des rues, lesquels s'imputent en section d'investissement.

- circulation et signalisation (- 61 KF) soit - 6,2 %

- éclairage de la voirie communale (- 738 KF) soit - 13,6 %
économie découlant du remplacement des sources lumineuses par des sources plus performantes (sodium haute pression).

Chapitre 937 - Réseaux communaux

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	4 199 000	4 299 400	4 198 357	4 294 487 2,3 %	0
Recettes	510 650	491 000	514 128	490 069 - 4,7 %	0

Ce chapitre concerne d'une part les opérations comptables intervenant entre le budget du service Assainissement et le budget Ville et d'autre part les dépenses d'entretien des réseaux téléphoniques.

La redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales passe de 3 680 KF en 1990 à 3 760 KF en 1991.

La contribution du service Assainissement aux dépenses du budget principal s'élève à 479 KF en 1991 contre 460 KF en 1990 (déduction faite d'un crédit de 51,1 KF correspondant à une régularisation de TVA) soit une augmentation de 4,1 %.

Les dépenses d'entretien des réseaux croissent de 3,1 %.

Chapitre 940 - Relations Publiques

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	7 175 215	6 766 731	6 569 754	6 334 663 - 3,6 %	245 117
Recettes	1 715 170	1 164 740	1 069 754	921 939 - 13,8 %	264 198

Ce chapitre enregistre une diminution apparente de 3,6 % qui provient des dépenses engendrées en 1990 par le recensement.

Le secteur Etat-Civil passe donc de 542 KF à 96 KF.

Dans l'ensemble, les autres secteurs progressent. Ainsi :

- le secteur élections - référendums augmente de 3,8 KF à 45 KF (achat de matériel - distribution des cartes électorales)
- le journal municipal croît de 123 KF (nouvelle maquette de BVV)
- les autres actions d'information augmentent de 279 KF
- fêtes publiques et cérémonies de 151 KF.

Les recettes du service Télématique (PEDIATEL et MSTEL) croissent de 8,8 %.

Chapitre 942 - Sécurité et Police

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	3 282 475	3 082 342	3 122 872	2 928 540 - 6,2 %	0
Recettes	1 225 141	1 747 555	965 650	1 811 300 87,6 %	0

Les dépenses de ce chapitre diminuent en apparence de 6,2 %. Cependant si on exclut pour 1990, les dépenses exceptionnelles d'habillement des sapeurs-pompiers (282 KF), ce chapitre progresse de 3,1 %.

Les dépenses du service Incendie augmentent de 5,8 %. Les recettes enregistrent une hausse très importante du fait, d'une part, du décalage de l'encaissement de la subvention du Service Départemental d'Incendie, et d'autre part de la facturation de certaines prestations assurées par les pompiers et n'entrant pas dans leur mission de service public (délibération du 12 novembre 1990).

La gestion de la fourrière municipale a été confiée à la Société Via-Stationnement. Pour connaître le coût annuel de cette activité, il convient de réaffecter les soldes à la période d'exploitation.

	1990	1991
Avances trimestrielles	903 KF	880 KF
Trop perçu	187 KF	
Complément de versement		21 KF
	716 KF	901 KF + 25,8 %

La Société Via-Stationnement en 1991 a redéployé le personnel d'une façon différente, en mettant du personnel supplémentaire à la fourrière véhicules.

Chapitre 943 - Enseignement

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	11 596 119	11 245 566	10 720 893	10 043 094 - 6,3 %	39 033
Recettes	5 998 813	6 752 520	7 148 963	6 062 501 - 15,2 %	637 642

En apparence, les dépenses du chapitre régressent de 6,3 %. Cependant, il faut tenir compte des dépenses engagées en 1989 et mandatées en 1990 pour rétablir la réelle évolution du chapitre, celles-ci s'élevaient à 719,6 KF. Il apparaît alors que les dépenses en matière d'enseignement progressent de 0,4 %.

- Enseignement du premier degré

Les crédits hors dépenses engagées en 1989 et mandatées en 1990 augmentent de 2,9 %.

Le poste des fournitures scolaires passe de 1 393 KF à 1 546 KF. Cette augmentation provient notamment de l'extension de l'expérience «initiation aux langues étrangères», du renouvellement des mallettes pédagogiques.

La participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association régresse de 94 KF soit - 8,6 %. Ceci découle de la réduction du coût d'un élève de l'enseignement public, due essentiellement aux efforts réalisés dans la maîtrise de l'ensemble des dépenses relatives à l'enseignement (énergie-entretien).

- Enseignement du second degré

La participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des collèges publics diminue de 18,4 %. Cette baisse s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi du 4 juillet 1990 qui prévoit la diminution progressive et à terme (en 1994) la suppression de cette dépense pour les communes.

En ce qui concerne les recettes du chapitre, elles diminuent globalement de 15,2 % (6 062 KF contre 7 149 KF en 1990).

La participation des communes pour enfants scolarisés à Besançon passe de 415 KF à 846 KF, hausse qui s'inscrit dans le cadre des mesures prises en application de la loi du 22 juillet 1983 concernant la participation des communes de résidence aux dépenses d'entretien et de fonctionnement supportées par la commune d'accueil.

Les recettes de l'École des Beaux-Arts s'élèvent à 1 466 KF contre 2 986 KF en 1990. En fait, en 1990 ont été versées la 2^{ème} tranche 1989 de la subvention de la DRAC ainsi que la totalité de la subvention 1990 (1 347 KF) tandis qu'en 1991 n'a été encaissée que la 1^{ère} tranche de la subvention 1991 (462 KF), le solde (885 KF) a été encaissé en février 1992.

Chapitre 944 - Œuvres Sociales Scolaires

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	14 788 589	14 936 650	14 231 348	14 924 343 4,9 %	0
Recettes	9 000 000	10 010 000	9 742 245	10 386 434 6,6 %	0

Ce chapitre enregistre une hausse des dépenses de 4,9 %.

Le secteur cantines scolaires augmente de 6,6 % tant en dépenses qu'en recettes.

Le nombre de repas servis atteint 796 642 en 1991 contre 781 408 en 1990, soit 15 234 repas supplémentaires.

Trois nouveaux restaurants ont été ouverts à la rentrée 1991 : Kennedy, Velotte et Montrapon portant à 76 le nombre de restaurants en service. Il faut préciser que 46 % des enfants inscrits dans les écoles maternelles et primaires fréquentent la cantine.

La Ville assure également le service de restauration sur la commune d'Avanne depuis 1991.

Si on exclut pour 1990 les 190 KF versés dans l'attente de l'encaissement des concours sollicités pour l'aménagement du centre maternel Dürer, la subvention versée à la Caisse des Écoles passe de 1 855 KF à 1 975 KF (+ 6,5 %).

Enfin, s'agissant des centres de loisirs, deux nouveaux ont été ouverts en 1991 : Ile de France (primaire) et Viancin (maternelle).

Chapitre 945 - Sports et Beaux-Arts

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	31 058 811	33 723 769	29 415 755	32 123 247 9,2 %	408 632
Recettes	11 510 989	12 783 507	11 990 701	13 119 421 9,4 %	473 700

Les dépenses directes de ce chapitre se répartissent à hauteur de 17 % dans le domaine sportif, 60,2 % dans le secteur culturel et 22,8 % pour la prévention et l'animation socio-culturelle.

1 - Le domaine sportif

Les dépenses directes subissent une hausse importante (+ 14,5 %) pour atteindre 5 473 KF en 1991 contre 4 779 KF l'année précédente. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse du poste subventions versées (+ 17,9 %) qui atteint 4 362 KF contre 3 699 KF en 1990 et qui représente à lui seul 79,7 % des dépenses globales de ce secteur.

Les principales subventions versées se répartissent ainsi :

- celles destinées au sport amateur passent de 1 350 KF à 1 596 KF en 1991 (+ 18,2 %),
- la subvention versée au Cercle Sportif des Invalides en participation à ses frais de fonctionnement est maintenue à 200 KF,
- les clubs sportifs de haut niveau ont reçu 2 331 KF au titre des contrats d'objectifs contre 1 975 KF en 1990 (+ 18 %),
- quant aux subventions exceptionnelles, elles se montent à 235 KF au lieu de 174 KF en 1990.

Les autres dépenses de ce secteur représentées par les frais de fournitures et d'entretien des installations ne subit qu'une hausse modérée de 2,9 %.

Les recettes enregistrent une forte augmentation (+ 12,6 %). Elles passent de 4 890 KF à 5 504 KF. Cette progression s'explique essentiellement par une plus grande fréquentation des infrastructures sportives municipales (piscines, patinoire, terrains de sport).

Parmi les recettes on peut noter également le reversement de la subvention accordée aux collèges par le Département du Doubs (142 KF) pour leur utilisation des installations sportives municipales. Cette participation compense partiellement les charges de chauffage et de gardiennage assumées par la Ville pour ces installations.

2 - Le secteur culturel

Les dépenses directes sont en légère augmentation (+ 1,2 %) pour atteindre 19 348 KF. Les recettes régressent de 10,3 % et se montent à 5 494 KF.

Il convient d'étudier les différentes activités de ce secteur :

Bibliothèques

Les dépenses s'élèvent à 2 193 KF pour 1 981 KF en 1990, soit une progression de 10,7 %. Cette hausse s'explique en grande partie par la création d'une ligne budgétaire d'achat de fournitures de bureau spécifiques pour un montant de 221 KF gérée auparavant par le Service Administration Générale. Le poste achat d'ouvrages (1 190 KF) représentant à lui seul 54,3 % des dépenses de ce secteur, ne subit qu'une hausse modérée.

Les recettes sont en baisse de 137 KF et s'élèvent à 433 KF. Cette différence s'explique par l'absence d'encaissement en 1991 de la subvention émanant du Centre National des Lettres destinée à l'achat d'ouvrages.

Musées (Beaux-Arts, Granvelle, Histoire Naturelle, Folklore Comtois, Résistance, Centre d'Arts Contemporains)

Les dépenses ont enregistré une hausse sensible de 27 % et se montent à 1 174 KF. Cette évolution s'inscrit dans le mouvement engagé dès 1990 destiné à mettre en valeur le fonds permanent par l'organisation d'expositions à partir des collections et par la restructuration des salles d'exposition.

Les recettes ont progressé de 46,3 % et se montent à 952 KF. Cette progression s'explique par la forte augmentation des subventions versées par l'État destinées à financer diverses expositions (440 KF contre 121 KF en 1990).

Citadelle

Si les dépenses de la Citadelle (394 KF) représentent 2 % des dépenses du secteur culturel, les recettes en revanche fournissent 45,8 % des recettes de celui-ci. Le produit des entrées se monte à 2 456 KF.

Autres activités culturelles

Ce secteur regroupe les subventions versées aux sociétés culturelles, et les dépenses du sous-chapitre 945.21 «Service Culturel». Parmi les subventions versées, qui augmentent de 909 KF pour passer à 2 476 KF, on note plus particulièrement la participation allouée à l'Association pour les fouilles archéologiques du chantier du parking de la Mairie pour un montant de 400 KF. La participation versée à l'occasion du Festival de Musique (600 KF) progresse de 200 KF. Cette hausse découle de la volonté de renforcer l'impact de cette manifestation et de valoriser ainsi l'image de la Ville.

Salles de spectacles

Cette rubrique regroupe les activités du Théâtre, de l'Espace Culturel de Planoise, du Kursaal et du Centre Dramatique National de Franche-Comté.

On note un léger tassement des dépenses de ce secteur qui passent à 9 861 KF contre 10 340 KF en 1990. Cette baisse s'explique par la suppression de la participation versée pour le fonctionnement du Kursaal à M. Lionel PATRICK, la Ville assurant depuis le 1^{er} septembre 1991 la gestion de cette salle.

Les subventions de fonctionnement représentent à elles seules 8 482 KF soit 86 % des dépenses de ce secteur. Les participations au Théâtre (3 464 KF), au Centre Dramatique (1 209 KF) sont indexées. L'Espace Culturel de Planoise voit sa participation maintenue à 3 600 KF.

Animation de quartiers

Le secteur culturel a contribué à hauteur de 1 652 KF pour l'animation dans les quartiers dont 570 KF de subventions aux associations et 665 KF alloués au Centre International de Séjour pour l'hébergement des stagiaires sportifs.

3 - Animation socio-culturelle - Prévention

L'animation socio-culturelle a généré 5 327 KF de dépenses directes et la prévention 1 976 KF contre respectivement 3 814 KF et 1 414 KF en 1990.

Cette hausse s'inscrit dans la volonté manifestée lors du vote du budget primitif d'accroître les moyens financiers, d'une part pour la gestion des Maisons Pour Tous, et d'autre part en matière de prévention avec notamment le développement des équipes d'éducateurs. Les frais de leur rémunération s'élèvent à 2 043 KF contre 1 714 KF en 1990 soit une hausse de 19,2 %.

Le montant des subventions versées pour le fonctionnement des Maisons Pour Tous et des diverses associations socio-culturelles se monte à 3 685 KF contre 2 834 KF en 1990.

On peut noter la forte hausse des recettes encaissées pour ce secteur qui se montent à 2 121 KF contre 977 KF l'année passée. Pour mener à bien son programme de prévention avec notamment l'opération «Sport et réussite» et «l'opération vacances», la Ville a reçu le soutien de l'État (224 KF), du Département du Doubs (80 KF), de la Caisse d'Allocations Familiales (306 KF) et de divers organismes (133 KF).

Chapitre 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	28 650 167	28 363 038	27 288 976	27 013 596 - 1,0 %	0
Recettes	33 655 138	34 582 164	32 855 590	33 478 347 1,9 %	0

Ce chapitre est marqué par une grande stabilité tant dans les dépenses (- 1 %) que dans les recettes (+ 1,9 %).

Le taux de réalisation des dépenses et des recettes est à un niveau quasi équivalent (dépenses : 95,2 %, recettes : 96,8 %).

Cependant, notre attention se porte sur les postes budgétaires suivants :

- **le service municipal d'hygiène** dont les dépenses sont en légère diminution (- 2,2 %) du fait d'une baisse de la consommation de produits pharmaceutiques et d'hygiène ainsi que des prestations informatiques. Néanmoins, nous remarquons un accroissement des dépenses relatives au contrôle et à la surveillance de l'eau (327,1 KF en 1990, 338,1 KF en 1991),

- **le sous-chapitre «ambulances»** qui, suite à une baisse des frais de carburant, enregistre une diminution de ses dépenses (- 44,5 %),

- **le centre de soins infirmiers** qui révèle une bonne maîtrise de ses dépenses (- 4,8 %) notamment des frais relatifs aux produits pharmaceutiques,

- **les cimetières** pour lesquels nous remarquons une augmentation sensible des facturations de fossoyage (82,9 KF en 1991, 71,7 KF en 1990) et une baisse du produit des concessions (629,5 KF en 1991, 783,2 KF en 1990),

- **les pompes funèbres** dont les recettes sont en nette progression (+ 57,7 %) suite à la perception de taxes de crémation (92 KF depuis le début de l'année 1991).

Chapitre 953 - Hygiène et protection sanitaire

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	134 057	154 468	124 897	148 835 19,2 %	5 633
Recettes	260 700	268 500	261 476	268 208 2,6 %	292

Ce chapitre retrace l'activité du service de la Médecine du Travail auquel incombe la surveillance médicale du personnel de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale.

Les dépenses sont en nette augmentation (+ 19,2 %) du fait d'une progression des frais de produits pharmaceutiques et d'hygiène (20,8 KF en 1990, 53,9 KF en 1991) et de l'obligation de vaccination contre l'Hépatite B pour le personnel particulièrement exposé.

Les recettes, provenant essentiellement de la participation du CCAS pour les visites médicales de son personnel, évoluent selon le rythme de l'inflation.

Chapitre 955 - Aide sociale

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	44 730 788	50 182 717	44 710 068	50 121 446 12,1 %	0
Recettes	418 700	2 644 000	440 000	2 669 509	144 000

L'aide sociale aux chômeurs intégrée en 1990 au chapitre 931.1 a été individualisée en 1991 au chapitre 955.2. Ce poste budgétaire fait apparaître en dépenses les charges de rémunération relatives aux « Contrats Emploi Solidarité » ainsi que les remboursements du CNASEA en recettes ; c'est ce qui explique l'augmentation forte des recettes en 1991 à ce chapitre.

Pour permettre une comparaison sur des bases cohérentes, il convient d'extraire en 1991 les sommes afférentes à l'aide sociale aux chômeurs, ce qui donne :

	1990	1991	
Dépenses		50 121 446	6,9 %
		- 2 342 879	
	44 710 068	47 778 567	
Recettes		2 669 509	
		- 2 234 417	
	440 000	435 092	- 1,1 %

La participation de la Ville aux dépenses d'aide sociale à la charge du Département du Doubs passe de 13 522,4 KF en 1990 à 15 203,2 KF en 1991, ce qui représente une augmentation de l'ordre de 12,4 %.

Tout comme en 1990, une aide au fonctionnement de 300 KF a été allouée au GARE BTT (Groupement d'Action et de Recherche contre l'Exclusion) pour lui permettre de poursuivre son action de réinsertion de personnes en situation d'exclusion en utilisant l'entreprise comme support pédagogique et comme moyen de «re-socialisation».

Actuellement, la Ville et le Département travaillent à un conventionnement qui pourrait être mis en place à partir de 1992, pour une aide régulière au fonctionnement de cette association complémentaire aux aides de l'État.

Chapitre 961 - Interventions économiques générales

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	5 709 294	7 840 113	4 937 806	5 322 676 7,8 %	2 110 966
Recettes	1 590 665	2 758 400	1 635 335	1 693 478 3,6 %	1 015 000

Expansion économique régionale

Les dépenses de ce secteur augmentent de 4,2 % et se montent à 3 198 KF. On peut noter la diminution de la participation de la Ville au fonctionnement de l'aérodrome Dole-Tavaux (229 KF au lieu de 245 KF). Au contraire, la participation au remboursement d'emprunts contractés par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs pour l'aérodrome de Besançon-La Vèze passe de 552 KF à 591 KF (+ 7,1 %). Parmi les dépenses nouvelles, on remarque particulièrement la cotisation au Conseil des Communes du Grand Besançon pour un montant de 133 KF.

Les activités de Syndicats de Communes

Les dépenses de ce secteur passent à 232 KF contre 204 KF en 1990. Cette hausse découle principalement d'une nouvelle cotisation versée au Syndicat du Bassin du Doubs et de la Saône (15 KF).

Les autres postes du secteur ne subissent pas de hausses notables.

Les recettes s'élèvent à 770 KF contre 742 KF en 1990 (+ 3,8 %). La recette résultant du reversement d'une partie de sa taxe professionnelle par la Commune de Chalezeule progresse de 20,1 % et se monte à 184 KF.

Tourisme

Ce secteur enregistre une hausse de 13,6 % et s'élève à 1 728 KF. Cette augmentation s'explique par le versement à l'Office du Tourisme d'un complément de subvention pour l'ouverture d'une boutique accueil à la Citadelle (120 KF) et par l'édition de plaquettes d'information pour la Citadelle et le Musée de la Résistance (66 KF).

Chapitre 964 - Interventions socio-économiques

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	99 786	201 805	0	201 337	0
Recettes	0	0	0	0	0

Ce chapitre retrace diverses actions entreprises par la Ville pour réalisation d'opérations spécifiques, comme :

- la participation à la dépense supportée par l'Office Municipal d'HLM au titre du recrutement d'un agent pour l'entretien des bâtiments 63 à 67 rue de Chalezeule,

- la participation aux frais de personnel résultant de la mise en œuvre, par le Centre d'Amélioration du Logement du Doubs, d'un dispositif de recouvrement de loyers au 69, rue Battant,

- le versement d'une subvention à l'Association d'Accueil aux Travailleurs Etrangers et Migrants (AATEM) afin de lui permettre de rembourser les deux dernières annuités d'un emprunt contracté pour la construction d'un immeuble sis 12 chemin des Montarmots. Ce bâtiment est devenu propriété de la Ville après expiration d'un bail emphytéotique pour ensuite être cédé gratuitement à l'Office Municipal HLM.

Chapitre 965 - Domaine productif de revenus

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	4 604 460	4 836 265	4 430 803	4 310 554 - 2,7 %	40 377
Recettes	15 409 294	18 065 028	16 194 276	17 065 307 5,4 %	0

Globalement ce chapitre affiche des évolutions intéressantes, réduction des dépenses et augmentation des recettes. Cependant, une analyse des différents sous-chapitres montre des variations hétérogènes.

Les bâtiments secteur Battant

Diverses cessions d'immeubles à l'Office Municipal d'HLM et à différents organismes chargés de les restaurer expliquent la baisse des charges locatives et des rentrées de loyers.

Les bâtiments secteur Bersot

Le départ d'un locataire, en cours d'année, explique l'absence de charges locatives en dépenses et la diminution importante des recettes de location.

Les bâtiments industriels

Des travaux de mise aux normes effectués dans les pépinières d'entreprises ZAC de Planoise et rue Berlioz sont compensés par des loyers payés à la SAFC et à la GESTRIM. De ce fait, les dépenses sont en augmentation.

Par ailleurs, les recettes évoluent très fortement. Cette progression est liée à la location d'un ensemble immobilier 2, rue Einstein à la Société SM2E. Mais en contrepartie de travaux effectués par SM2E sur les bâtiments existants, la Ville a versé à cette société une participation équivalente au loyer 1991, soit 1 229 KF.

Toutefois, nous remarquons un non-encaissement de loyer de la part de la SA Clean-Way Industrie. En effet, celle-ci a bénéficié, par délibération du 23 septembre 1991, d'un différé de loyers jusqu'au 31 décembre 1991.

Les bâtiments industriels - Option TVA

La baisse constatée des recettes et des dépenses découle essentiellement de la cession de patrimoine ; ainsi le bâtiment industriel situé 29 chemin des Montarmots a été racheté par LIP Précision ; nous n'encaissons donc plus de loyer depuis le 15 septembre 1991.

De même la Société NEO TYPO a racheté par anticipation, avec effet au 1^{er} janvier 1991, le bâtiment situé 1 rue Lavoisier.

En ce qui concerne le secteur du *stationnement payant*, les charges de gestion payées à Via-Stationnement augmentent de 164 KF en 1991. Pour connaître l'évolution exacte de cette dépense, il convient de prendre en considération les reversements à l'arrêté des comptes 1990 et 1991 des trop-perçus sur les avances trimestrielles à savoir :

- avances trimestrielles versées en 1990	2 852 KF
- charges d'exploitation 1990	<u>- 2 633 KF</u>
Solde créditeur	219 KF
- avances trimestrielles versées en 1991	2 996 KF
- charges d'exploitation 1991	<u>- 2 892 KF</u>
Solde créditeur	104 KF

qui sera reversé à la Ville en 1992.

Nous pouvons ainsi constater que le coût de la prestation du stationnement payant versée à Via-Stationnement passe de 2 633 KF en 1990 à 2 892 KF en 1991 soit une progression de 9,8 %.

Chapitre 968 - Services agricoles, industriels, commerciaux gérés directement, concédés ou affermés

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	69 803 522	73 517 432	68 438 642	71 633 624 4,7 %	1 266 136
Recettes	90 868 977	97 598 395	94 178 667	101 734 286 8,00 %	2 368 064

Par rapport à 1990, les dépenses tout comme les recettes sont en hausse.

Ordures ménagères et déchets urbains

. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est passée de 23 831 KF à 25 015 KF en 1991, soit une progression de 5 %.

. Les recettes liées à l'incinération des déchets évoluent positivement (+ 32,9 %). Cette progression est due à une augmentation du tonnage des matières incinérables apportées par les entreprises et le SICTOM de Dole.

. Par contre, le produit de l'enlèvement et de l'incinération des ordures ménagères des communes voisines chute de 7,9 %. En effet, le nombre de collectivités ayant recours à notre service est moins important suite à l'implantation de la décharge de Corcelles-Ferrières.

. Le produit de la vente de chaleur effectuée par l'usine d'incinération reste stable.

Chauffage urbain

La redevance versée par la SECIP pour amortir le surcoût de l'installation du générateur charbon passe de 2 100 KF à 2 460 KF et correspond aux encaissements de la SECIP auprès de ses abonnés au titre d'une année.

Abattoirs

Ce sous-chapitre enregistre un accroissement important des dépenses et des recettes. Mais cette augmentation apparente masque des reports sur 1991.

Les tonnages abattus ont progressé et atteignent 13 831 tonnes en 1991 contre 12 944 tonnes en 1990. De ce fait le loyer, facturé à SICA-GAB, destiné à assurer l'équilibre des charges s'élève en 1991 à 211 KF contre 484 KF en 1990.

Quant aux subventions, on constate cette année encore des retards dans les encaissements. C'est ainsi qu'il reste à percevoir pour la subvention d'allégement du fonds national des abattoirs :

. 343 KF au titre de l'année 1990

. 748 KF au titre de l'année 1991.

Sur la subvention exceptionnelle d'accompagnement, la Ville attend :

. 668 KF au titre de l'année 1990

. 508 KF au titre de l'année 1991

soit un total de 2 267 KF. Un effort a toutefois été fait cette année par le Ministère de l'Agriculture puisque l'an dernier le retard était de 3 007 KF.

Transports urbains

La cotisation de 1 % au titre du versement-transport versée par les entreprises de plus de 9 salariés s'est élevée à 46 125 KF contre 43 425 KF en 1990, soit + 6,2 %.

Outre les opérations d'investissement en matière de matériel de transport vues au chapitre 905, le versement-transport permet de :

- participer aux charges du service des transports urbains pour un montant de 34 212 KF contre 32 125 KF en 1990,

- rembourser l'emprunt pour le renouvellement du parc autobus soit 4 771 KF,

- reverser 440 KF à la SNCF au titre des compensations de tarifs accordées aux salariés et 349 KF à titre de remboursement aux employeurs logeant ou transportant leur personnel.

La Ville a également participé à l'équilibre du compte d'exploitation des transports urbains sur ses fonds propres à hauteur de 14 781 KF en 1991 contre 14 993 KF en 1990.

Les subventions du Département du Doubs pour le transport des élèves domiciliés à plus de 5 km de leur école et pour les transports scolaires urbains, se sont élevées à 1 472 KF contre 1 453 KF en 1990.

Chapitre 970 - Charges et produits non affectés

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	2 268 697	2 698 859	2 196 317	2 677 506 21,9 %	0
Recettes	219 423 396	223 614 940	219 183 861	223 109 423 1,8 %	770 000

Les dépenses de ce chapitre sont en hausse (+ 21,9 %). Cette progression résulte :

- de la prise en charge par la Ville du passif de la SODECOBA «Société pour le Développement de la Communication à Besançon et dans son Agglomération» pour un montant de 42 KF, le solde soit 41 KF étant couvert par la Société Communication et Développement (délibération du 11 mars 1991),

- d'une augmentation des admissions en non-valeurs (865 KF en 1990, 1 353 KF en 1991),

- d'une augmentation des dotations aux provisions 500 KF au lieu de 293 KF en 1990 dont :

- . 300 KF pour litiges et contentieux en couverture de la procédure engagée par «l'Atelier 86 Scop». Cette procédure a abouti en 1991 et nous avons réglé à cette société 258 KF, représentant le montant des honoraires dus augmentés des intérêts calculés au taux légal (chapitre 903.64/132.79016.31000),

- . 200 KF (293 KF en 1990) pour risques financiers,

- de l'augmentation de titres de recettes annulés (307 KF en 1990, 433 KF en 1991). En effet, en 1991, 8 titres de recettes d'un montant total de 320 KF émis en compensation de la non réalisation d'aires de stationnement lors de constructions nouvelles ont été annulés suite à une modification du permis de construire.

Les principales recettes répertoriées à ce chapitre concernent la DGF et la DGD.

1 - La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Compte tenu de la mise en œuvre progressive sur 6 ans de la réforme introduite par la loi du 29 novembre 1985, 1990 est la dernière année d'application du régime transitoire. De ce fait, les communes ne perçoivent plus la dotation de référence à partir de 1991.

Abstraction faite des montants perçus au titre de la régularisation des exercices écoulés et de la dotation spéciale instituteurs, la DGF a progressé globalement de 4,13 % soit le taux de progression minimal 1991.

La dotation ville-centre passe de 6 511 KF en 1990 à 7 677 KF en 1991 soit + 17,9 %.

Depuis le 1^{er} janvier 1990, de nouvelles dispositions s'appliquent à la dotation spéciale «instituteurs». En effet, la Ville ne perçoit plus qu'une compensation pour les instituteurs effectivement logés par ses soins. De plus cette dotation n'est plus attribuée pour les instituteurs classés professeurs des écoles, ceci explique la diminution du nombre d'instituteurs pour lesquels nous percevons le DGI (71 en 1990, 62 en 1991) et de la dotation perçue qui passe ainsi de 809 KF à 771 KF en 1991.

La régularisation de DGF de l'exercice 1990 encaissée en 1991 se monte à 7 172 KF tandis que la régularisation 1989 effectuée en 1990 était de 6 853 KF.

La loi du 13 mai 1991 a créé un nouveau concours au sein de la DGF : la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Pour être éligible au titre de cette dotation :

- le rapport entre le nombre de logements sociaux et la population de la commune doit être supérieur à 11 %,

- le potentiel fiscal par habitant doit être inférieur au potentiel fiscal moyen national.

C'est ainsi qu'en 1991, la Ville de Besançon a perçu la Dotation de Solidarité Urbaine pour un montant de 2 426 KF.

2 - La DGD (Dotation Globale de Décentralisation)

* la DGD Bibliothèque

En 1990, nous n'avons perçu que le 4^{ème} trimestre 1989 tandis qu'en 1991 nous avons encaissé les 4 trimestres 1990 ; c'est ce qui explique une importante évolution.

Sur une année complète, la DGD est donc passée de 629 KF en 1989 à 653 KF en 1990.

* la DGD Hygiène

Compte tenu des régularisations pour les années précédentes, la DGD Hygiène est en progression (4 592 KF en 1990, 4 852 KF en 1991).

* la DGD pour le transport des élèves domiciliés à plus de 5 km évolue également d'une manière positive (1 191 KF en 1990, 1 258 KF en 1991).

Le solde de l'exercice précédent s'inscrit pour 30 784 KF en 1990 et 25 397 KF en 1991.

Chapitre 971 - Impôts obligatoires

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	708 500	620 761	708 132	603 680 - 14,8 %	0
Recettes	5 557 020	6 540 781	7 362 598	7 885 669 7,1 %	0

Les augmentations de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 10,9 %) et de la taxe sur les pylônes (+ 8,4 %) expliquent la croissance des recettes de ce chapitre.

La baisse des dépenses de ce chapitre est due essentiellement à une diminution des restitutions sur les taxes additionnelles aux droits d'enregistrement (- 72,9 %).

L'intégralité de l'impôt sur les spectacles a été reversée au CCAS.

Chapitre 977 - Service fiscal - Impôts complémentaires

En francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1991
	1990	1991	1990	1991	
Dépenses	24 100	27 500	21 587	20 541 - 4,8 %	0
Recettes	376 098 401	394 740 789	378 975 163	397 474 334 4,9 %	2 673 059

L'équilibre du budget primitif nécessitait le vote de 334 350 KF de contributions directes, l'encaissement au titre du rôle général a été réalisé à hauteur de 336 691 KF.

Comme l'an dernier, le rôle complémentaire a dépassé les prévisions (2 000 KF prévus et 4 390 KF encaissés). Il est supérieur à celui de 1990 qui était de 3 570 KF (soit + 23,2 %).

On constate une baisse du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle : 2 296 KF contre 2 921 KF (soit - 21,4 %).

La subvention compensatrice des exonérations de foncier bâti n'augmente que de 1,4 % (7 783 KF en 1990 contre 7 889 KF en 1991).

Le produit de la taxe de 8 % sur le chauffage et l'éclairage par l'électricité augmente de 17,6 % (8 760 KF en 1991 contre 7 440 KF en 1990). Une croissance de 6,1 % est à noter en ce qui concerne la taxe sur l'électricité moyenne et haute tension (1 490 KF en 1991 contre 1 404 KF en 1990). Le montant de la taxe sur les emplacements publicitaires progresse de 11,2 % (700 KF contre 629 KF en 1990).

II - Budgets annexes

Les opérations des budgets Eaux, Assainissement et Forêts sont comptabilisés pour leur montant HT.

Budget Eaux

Les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et matériel de transport génèrent 1 473 KF de dépenses contre 1 151 KF en 1990 (+ 322 KF).

Les travaux sur réseaux s'élèvent à 9 508 KF contre 6 320 KF en 1990 et ont porté essentiellement sur :

- les tranches annuelles :

. rue de Dole	1952 KF
. station Chenecey	1 504 KF
. Faubourg Tarragnoz	517 KF
. Fort Benoît	437 KF
. chemin des Montboucons	343 KF
. rue Midol	300 KF

- les programmes du carrefour de Châteaufarine (1 540 KF) et de la desserte des Ragots (812 KF) se poursuivent.

On peut noter également les dépenses liées au programme de cartographie qui s'élèvent à 352 KF.

Ces dépenses sont partiellement couvertes par l'encaissement de 5 000 KF d'emprunt globalisé obtenus auprès de la Caisse d'Épargne de Besançon.

Le montant de l'annuité augmente de 5,3 % à 6 075 KF en 1991 au lieu de 5 768 KF en 1990.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 2,2 % et les recettes propres de 9,5 %. On note une légère diminution du poste rémunération et charges du personnel (12 385 KF contre 12 305 KF en 1990).

Le produit de la vente d'eau aux abonnés ordinaires (30 207 KF) s'accroît de 7,1 % pour un prix fixé à 3,96 F HT le mètre cube.

La situation des fonds disponibles à la clôture de l'exercice 1991 est la suivante :

- excédent global de clôture 1991	+ 14 038 199,02 F
- recettes justifiées à réaliser	+ 9 283 121,00 F
- dépenses engagées non mandatées	<u>- 15 447 432,00 F</u>
	7 873 888,02 F

Il est à noter que sur ces fonds, un montant de 3 000 KF a été prélevé pour équilibrer le budget primitif 1992 du service.

Budget Assainissement

Les dépenses d'acquisition de matériel, outillage et véhicules stagnent à 691 KF contre 694 KF en 1990 (- 3 KF).

Les dépenses de construction et d'entretien des réseaux d'assainissement apparaissent pour 42 125 KF contre 18 859 KF en 1990 et ont porté principalement sur :

Tranches annuelles :

- rue du Chapitre	337 KF
- chemin des Essarts	301 KF
- passage Charles de Bernard	686 KF
- chemin des Ragots	794 KF
- chemin du Point du Jour	340 KF

D'autres programmes importants se poursuivent :

- carrefour Châteaufarine	1 725 KF
- station Port Douvot	1 057 KF
- extension à 200 000 éq./habitants	31 561 KF
- grosses réparations aux égouts	1 699 KF

- 5^{ème} Lycée 1 461 KF

Le financement de ces dépenses est assuré notamment par l'encaissement de 15 000 KF d'emprunts accordés par le Crédit Local de France et de 10 408 KF accordés par l'Agence Financière de l'Eau.

Le montant de l'annuité augmente de 21,4 % et s'élève à 10 349 KF en 1991 au lieu de 8 526 KF en 1990.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 1 887 KF et se montent à 24 608 KF (8,3 %). Le poste rémunération et charges du personnel affiche une hausse de 1,6 % et passe de 8 519 KF en 1990 à 8 656 KF.

Si on exclut les encaissements de prime pour l'épuration dont le rythme d'encaissement est très fluctuant, les recettes s'élèvent à 24 869 KF contre 21 748 KF en 1990 (+ 14,3 %).

Le produit de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers ordinaires croît de 8,7 % pour un prix fixé à 2,681 F HT le mètre cube.

La situation des fonds disponibles à la clôture de l'exercice est la suivante :

- excédent global de clôture 1991	+ 5 634 810,45 F
- recettes justifiées à réaliser	+ 13 853 189,00 F
- dépenses engagées non mandatées	<u>- 13 664 699,00 F</u>
	5 823 300,45 F

Il est à noter que sur ces fonds, un montant de 2 328 KF a été prélevé pour équilibrer le budget primitif 1992 du service.

Régie des Abattoirs

Cette régie n'ayant pas enregistré d'opération cette année, l'excédent global de clôture se maintient au niveau de 1990, à savoir 96 288,04 F.

Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

La mission de l'équipe du SSADPA consiste principalement à éviter l'hospitalisation ou le placement en maisons spécialisées de personnes âgées malades ou présentant certains handicaps physiques et ainsi leur procurer une meilleure qualité de vie ou parfois de fin de vie.

Au quotidien, cette mission se traduit en premier lieu par des soins médicaux prodigués à domicile, mais également par la volonté d'inculquer une rééducation gestuelle ainsi qu'une stimulation constante à la mobilisation visant à faire recouvrer à ces personnes âgées une certaine autonomie.

Un aspect non négligeable du rôle de ce service réside dans le soutien moral et affectif des malades eux-mêmes, mais aussi de leur conjoint et entourage qui en assument la charge et qui peuvent s'en trouver fortement éprouvés.

Bien entendu, une telle mission ne saurait être assurée pleinement sans le concours indispensable d'autres services et intervenants, à savoir :

Les services :

* d'aides ménagères ou d'auxiliaires de vie

* repas à domicile

* téléalarme

* sociaux.

Les interventions :

* du médecin traitant

* des infirmières libérales

* des kinésithérapeutes

* des pédicures

* des orthophonistes.

Il est à noter que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Conseil Général assume sur les mêmes bases les frais correspondants aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 20,2 % et les recettes du forfait de soins de 18,9 %.

L'excédent de clôture 1991 s'établit comme suit :

- excédent global de clôture 1991	+ 196 424,28 F
- recettes justifiées à réaliser	+ 0,00 F
- dépenses engagées non mandatées	<u>- 69 630,00 F</u>
	126 794,28 F

Il est à noter que sur ces fonds, un montant de 45 825,57 F a été prélevé pour équilibrer le budget primitif 1992 du service.

Budget Forêts Communales

Ce budget retrace les charges et les produits engendrés par l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville. Il est à noter que les dépenses d'investissement réalisées lors de ces derniers exercices ne produiront des recettes que dans plusieurs années.

Les investissements réalisés pour l'essentiel à Chailluz passent à 1 416 KF contre 1 184 KF en 1990 (+ 19,6 %).

Ils sont financés principalement par un prélèvement sur les recettes de fonctionnement à hauteur de 745 KF et par des subventions et participations de l'État (48 KF).

Les dépenses de fonctionnement atteignent 3 934 KF contre 3 296 KF en 1990.

Même si les recettes propres de ce service, constituées par les ventes de bois progressent de 16,2 %, passant de 1 479 KF à 1 719 KF, les recettes n'atteignent pas le niveau des dépenses, ce qui nécessite, pour atteindre l'équilibre, une participation financière du budget principal. Cette participation s'élève à 1 367 KF contre 1 024 KF en 1990.

III - Balances

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget, tant en dépenses qu'en recettes :

- les prévisions
- les réalisations
- les restes à réaliser.

La récapitulation de ces derniers apparaît dans l'énumération suivante :

a - Budget principal

- dépenses d'investissement	77 567 110,00 F
- recettes d'investissement	88 326 392,00 F
- dépenses de fonctionnement	4 588 670,57 F
- recettes de fonctionnement	8 345 663,05 F

b - Budgets annexes

- dépenses d'investissement	23 932 509,00 F
- recettes d'investissement (dont prélèvement 7 029 424,00 F)	23 862 879,00 F
- dépenses de fonctionnement (dont prélèvement 7 029 424,00 F)	7 260 614,00 F
- recettes de fonctionnement	1 284 793,00 F

La balance générale nous informe des opérations de l'exercice, regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant à leur nature de dépenses et de recettes, en distinguant :

- les mouvements budgétaires
- les mouvements réels
- les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture (mouvements réels) se résument ainsi :

	Résultats section investissement	Résultats section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 71 958 194,80	100 154 223,18	28 196 028,38
Budget Eaux	- 5 375 507,16	19 413 706,18	14 038 199,02
Budget Assainissement	- 3 355 789,63	8 990 600,08	5 634 810,45
Budget Abattoirs	50 221,89	46 066,15	96 288,04
Budget SSADPA	87 359,50	109 064,78	196 424,28
Budget Forêts Communales	- 745 130,86	745 130,86	0,00
TOTAUX	- 81 297 041,06	129 458 791,23	48 161 750,17

Les résultats globaux correspondent au fonds de roulement de chaque budget.

Dans un dernier tableau sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions.

Pour permettre cette comparaison, les résultats des exercices 1990 et 1991 excluent les mouvements financiers induits par les réaménagements de dette.

	1990	1991	Différence	%
Dépenses Investissement	234 534 250,86	302 459 999,76	67 925 748,90	29,0 %
Dépenses Fonctionnement	765 491 625,60	791 836 163,45	26 344 537,85	3,4 %
	1 000 025 876,46	1 094 296 163,21	94 270 286,75	9,4 %
Recettes Investissement	185 526 710,39	233 082 958,70	47 556 248,31	25,6 %
Recettes Fonctionnement	874 041 915,23	921 294 954,68	47 253 039,45	5,4 %
	1 059 568 625,62	1 154 377 913,38	94 809 287,76	8,9 %

A titre indicatif, on peut signaler que notre fonds de roulement (tous budgets confondus) correspondait en :

- 1985 à 31 jours
- 1986 à 23 jours
- 1987 à 25 jours
- 1988 à 28 jours
- 1989 à 23 jours
- 1990 à 19 jours

- 1991 à 18 jours
- pour 1992 l'estimation est faite à 17 jours.

L'exécution du budget a abouti à réaliser 31 977 opérations comptables en dépenses et 8 857 en recettes.

J'en ai terminé, Monsieur le Président, et je laisse le soin aux collègues de poser des questions.

M. de SURY : Sur le rapport que vient de présenter M. le Député-Maire, y a-t-il des questions ?

M. GRAPPIN : M. TOURRAIN qui s'excuse et regrette de n'avoir pu présider le Conseil en ce qui concerne le rapport sur le compte administratif 1991 m'a chargé de vous communiquer ses réflexions concernant celui-ci. Je cite M. TOURRAIN : «Monsieur le Maire et chers collègues, le compte administratif 1991 que vous nous présentez est la simple transposition actualisée des comptes administratifs précédents. Il reflète très exactement la bonne exécution par des services compétents d'un mauvais budget élaboré par le Maire et son équipe majoritaire hétéroclite. Les critiques et les remarques que notre groupe a présentées lors de la discussion du budget primitif le 11 mars 1991 restent toutes d'actualité. Cependant, nous notons que l'une de nos suggestions rappelée à cette occasion pages 2917 et 2920 du Bulletin Officiel n° 39 concernant la mise en place d'audits externes pour évaluer et améliorer la gestion municipale avait été retenue. En effet, les audits concernant la gestion financière des services municipaux seraient confiés à un Cabinet spécialisé de grande notoriété et font l'objet d'un rapport au cours de cette séance. Les résultats obtenus lors de l'expérimentation ayant révélé des possibilités de réaliser des économies significatives, démontrent la justesse de nos affirmations successives selon lesquelles le budget de fonctionnement était mal maîtrisé et devait permettre de réaliser des économies substantielles qui auraient permis d'augmenter le budget d'investissement, thème permanent de nos interventions lors des discussions sur les orientations budgétaires, sur le budget et sur le compte administratif. Nous pourrions ainsi échapper d'ici quelques années à la fâcheuse position que nous occupons dans les statistiques du Ministère de l'Intérieur quant au montant des dépenses de fonctionnement, à la faiblesse des montants d'investissement et par conséquent à la lourdeur de certains impôts locaux. Au passage, vous voudrez bien noter que M. le Maire n'a ni contesté, ni récusé les chiffres que j'ai fournis lors de la discussion du budget de 1992, il s'est contenté comme à son habitude d'esquiver. Je persiste à dire que les erreurs de gestion des années 1977 à 1987 continuent de peser très lourd sur la gestion municipale malgré l'effort non contestable entrepris depuis 1987. J'espère lorsque nous sera présenté en 1994 le compte administratif de 1993, pouvoir apprécier l'action efficace des audits externes sur la gestion financière de la Ville». Voilà donc les réflexions de M. TOURRAIN.

M. JACQUEMIN : Je voudrais d'abord associer l'équipe «Une Ambition pour Besançon» aux vœux de prompt rétablissement à M. BOICHARD qui est malheureusement indisposé aujourd'hui. C'est lui qui suit, nous le savons Monsieur le Maire, au quotidien l'exécution du budget ; transmettez-lui donc toute notre sympathie. Monsieur le Maire, je voulais faire quelques réflexions courtes d'ailleurs sur l'exécution du budget en deux parties naturellement investissement et fonctionnement. Il n'y aura rien de fondamentalement très nouveau, vous le savez, dans les remarques que nous faisons sur le budget de la Ville de Besançon mais il est bon de rappeler notre position.

En ce qui concerne l'investissement, il faut voir que l'autofinancement de cette ville, c'est-à-dire la part que vous ressortez de l'exécution du fonctionnement du budget et que vous réservez sur moyens propres au financement est stable, cela est clair dans les tableaux donnés en francs constants qui sont notamment bien rédigés. Il y a une part quasiment stable d'autofinancement du fonctionnement qui se porte vers l'investissement. Cela veut dire que pour l'essentiel, l'effort qui commence à être fait en direction de l'investissement se traduit par une augmentation progressive du recours à l'emprunt que vous avez d'ailleurs noté vous-même Monsieur le Maire tout à l'heure. C'est la remarque essentielle qu'il y a à faire sur la section investissement, les taux d'exécution sont proches des taux d'exécution nationaux, ils sont un peu en dessous et il est souhaitable qu'ils s'améliorent encore pour que le budget voté soit plus proche de celui réalisé.

Quelques questions sur la section investissement qui sont des questions particulières, des demandes de renseignements : je voudrais savoir si les travaux de l'Église Saint-Maurice sont abandonnés ou simplement reportés. Mes remarques vont être dans l'ordre des chapitres et peut-être d'inégale importance. Monsieur le Maire, la deuxième réflexion concerne la part que nous consacrons en investissement au matériel et véhicules qui est en constante augmentation depuis 1987, on observe + 40 %, quelles sont vos prévisions pour l'avenir sur ce point, on sent que les nécessités de l'investissement en matériel roulant sont de plus en plus importantes ? Une réflexion maintenant sur le taux de réalisation des travaux de voiries que l'on situe pas tout à fait à 60 %, est-il possible d'améliorer ce taux d'exécution ? Il y a des taux d'exécution beaucoup plus importants sur d'autres chapitres mais sur la voirie, est-ce que cela ressort de la nature, de la complexité des dossiers ou peut-on aller vers une amélioration de l'exécution des travaux ? Sur l'équipement sanitaire et social, je voulais savoir mais je crois qu'on en reparlera tout à l'heure, si les aménagements de la Malcombe donnaient satisfaction mais je ne pensais pas tomber sur une question d'actualité. Enfin dans le secteur urbanisme et habitation, on observe des retards importants dans l'exécution des DSQ, j'aurais aimé notamment dans les quartiers de Palente - Orchamps et de Montrapon, avoir quelques explications sur ces retards d'exécution.

La deuxième partie concerne la section de fonctionnement. Elle est stable en réalité à un niveau relativement élevé auquel faisait allusion M. TOURRAIN dans son papier introductif. Est-ce que les moyens donnés à la formation du personnel qui sont 1,72 % de la masse salariale en période d'adaptation et d'évolution rapide, sont bien satisfaits Monsieur le Maire ? On sait que vous avez engagé une gestion prévisionnelle par une étude lourde que vous mentionnez, on aimerait être associé un peu à cette étude lourde, peut-être en savoir un peu plus ; est-ce qu'il est possible d'avoir communication de ce dossier ? Une réflexion également sur les recettes de fonctionnement qui poseront forcément problème de plus en plus : il s'agit de l'évolution en diminution et vous y avez fait allusion en parlant de la Dotation Globale de Fonctionnement de la part de l'État et de l'érosion du solde du compte administratif qui est noté dans le rapport. Ce que je voudrais dire, c'est que l'Administration Générale est en augmentation de + 8,1 % Monsieur le Maire, est-ce qu'on peut compter là sur des économies de fonctionnement de ce service ? Je crois que BOSSARD Consultants a déjà travaillé sur ce service, est-ce qu'il y a là une mauvaise maîtrise des dépenses du Service Administration Générale ? A titre d'exemple, je vois que les frais de téléphone ont augmenté de plus de 15 %. Je remercie d'avoir présenté le tableau qui ventile les frais généraux, les frais de fonctionnement par secteur, je crois que ceci est un bon document politique ; on aurait aimé d'ailleurs, mais peut-être cela sera possible pour la suite, que ce document soit aussi complété année par année, c'est-à-dire qu'on ait une vue rétrospective. Sur ce tableau je note que lorsqu'on additionne Relations Publiques, Information - Communication, nous approchons des 5 % du budget de fonctionnement à plus de 36 MF, on approche en réalité le budget ordre public et incendie qui lui se trouve à 5,20 %. Est-ce qu'on prévoit dans l'avenir Monsieur le Maire une augmentation de ces budgets Relations Publiques et Information - Communication ? Voilà les quelques réflexions que je voulais faire et je souhaite avoir réponse aux questions que j'ai posées. J'ai formulé au moment du budget un certain nombre de questions pour lesquelles je n'ai jamais eu de réponse. J'espère qu'au moment de la discussion du compte administratif je serai un peu plus chanceux.

M. PINARD : Quand on regarde de près le compte administratif, on est un peu noyé par l'abondance des chiffres, il faut donc avoir des points de repère. L'année dernière nous avons franchi des seuils significatifs en matière de charge nette pour notre budget dans trois domaines : les bibliothèques, franchissement du seuil des 15 MF, le Conservatoire -je parle du fonctionnement-, franchissement également du seuil des 15 MF et les pompiers, franchissement du seuil des 30 MF. Cette année, deux nouveaux seuils sont franchis. Seuil des 10 MF pour l'École des Beaux-Arts, on passe de 8 342 000 F à 10 016 000 F, alors je pense que c'est l'effet d'une reventilation suivant de nouvelles règles notamment de frais de charges générales parce que la hausse est supérieure à 20 %. Seuil des 15 MF pour les activités théâtrales ; la différence est modeste puisqu'on passe de 14 970 000 F à 15 665 000 F. Alors je voudrais mettre en perspective certains domaines.

D'abord les pompiers, non pas pour me répéter en actualisant les chiffres, mais pour dire qu'il y a du nouveau. Dans de très nombreux départements en effet se met en place la départementalisation. J'ai là l'Est Républicain, édition de Haute-Saône du 8 janvier 1992, une page entière : «les sapeurs-pompiers organisés en corps départemental» et dans ce cadre en Haute-Saône 60 % des charges reviennent au

département, 40 % aux communes. Appliqué dans le Doubs, cela voudrait dire 19 470 000 F en moins pour notre budget. Alors nous avons la double chance d'avoir parmi nous un collègue qui d'une part était Directeur du Cabinet de M. BERGELIN et d'autre part siège au Conseil Général. Or, dans le Doubs, la part de la subvention départementale étant peau de chagrin, il y a 5 ans elle représentait 1,78 %, aujourd'hui 1,63 %, on est obligé d'aller très loin pour affiner les chiffres. Alors est-ce qu'il y a une perspective de changement ? Il faut espérer que nous n'attendrons pas longtemps, rendez-vous au budget 1993 du Département sur cette charge très lourde.

Si j'analyse l'évolution du budget du secteur culturel en prenant 5 rubriques fondamentales : Bibliothèques, Musées, Théâtre, Conservatoire, École des Beaux-Arts, les frais de fonctionnement s'élèvent à 84 647 000 F. C'est énorme, cela veut dire que c'est 4 fois le budget culturel de la Région. Le Conservatoire et l'École des Beaux-Arts égalent le budget culturel régional qui est de 24 MF. Pour cet ensemble, personne à ma connaissance ne nous demande de faire moins, au contraire et cependant que de doubles langages, que d'occasions de répéter que tout va à la culture. La somme consacrée à la lecture publique est de 18 421 000 F cette année, c'est 22 % de plus. Là aussi je crois qu'il doit y avoir une reventilation d'un certain nombre de charges qui ont été calculées au plus près parce qu'il n'y a pas eu de croissance de 22 %. Enfin, cela représente quand même 163 F par habitant, c'est considérable, c'est d'ailleurs peut-être le meilleur investissement puisque des études récentes ont confirmé le lien entre le temps passé à la lecture et la réussite scolaire chez des enfants. Il serait juste que nous soyons aidés par les autres collectivités compte tenu du nombre de lycéens et surtout d'étudiants non résidents usagers de nos bibliothèques et il faut se féliciter de cette fréquentation.

S'agissant de l'École des Beaux-Arts, nous avons franchi le seuil symbolique des 10 millions en charges nettes. Ce n'est pas rien. Je crois qu'il faut qu'on insiste et qu'on répète qu'à la différence du Conservatoire, il s'agit là d'un établissement de formation professionnelle et que ce domaine n'est pas de la compétence communale. Comme vous tous, j'ai reçu un courrier nous proposant de construire un auditorium. Ma position est claire, elle ne porte pas sur le fond du dossier, elle porte sur un préalable. Tant que nous ne serons pas en dessous de 50 % du fonctionnement de l'École des Beaux-Arts et de 66 % pour le Conservatoire, je me refuse pour ma part à prendre en charge tout équipement nouveau avec les fonctionnements qu'il générerait d'ailleurs. Je crois qu'il faudrait qu'on se fixe une règle là-dessus parce que c'est trop facile de nous dire ajoutez ci, ajoutez ça, quand par ailleurs il n'y a pas de partage.

Pour les 5 domaines clés : Bibliothèques, Musées, Théâtre, Conservatoire, École des Beaux-Arts, on arrive quand même à une dépense annuelle de 800 F par habitant ; c'est nettement supérieur à toutes les collectivités de Franche-Comté, communes ou autres. C'est un très gros effort et ceux qui demandent plus dans ce domaine ou ailleurs sont souvent ceux qui étant majoritaires ailleurs, ont le pouvoir de nous aider, partiellement au moins, à une répartition plus correcte des charges, étant entendu que l'État a aussi sa part à prendre là-dedans.

Voilà quelques remarques que je voulais faire en actualisant ce que nous répétons, sans jamais avoir de décisions et toujours en ayant des charges supplémentaires qui asphyxient nos budgets dans d'autres domaines sans que nos concitoyens soient parfaitement conscients des efforts énormes qui sont réalisés, je pense par exemple aux 28 millions des musées cette année.

M. de SURY : Monsieur PINARD, je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. JACQUEMIN, ensuite Mme FOLSCHWEILLER.

M. JACQUEMIN : Je voulais simplement ajouter un mot, Monsieur de SURY, j'ai oublié de remercier les services qui ont fait un gros travail pour nous présenter ce compte et je dois dire qu'il y a là une certaine transparence qui nous facilite le travail. Je pense, c'est vrai, que les documents sont nombreux mais ils sont tout de même très lisibles et je voulais remercier les services pour la qualité de leur travail.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'eût été dommage, c'est vrai de l'oublier, Monsieur le Député, puisque nous le disons chaque fois...

Mme FOLSCHWEILLER : Je crois qu'effectivement on ne refait pas le débat budgétaire parce que le compte administratif est plutôt d'étudier le taux de réalisation. Simplement juste une chose en préalable sur l'inquiétude des investissements et là on ne partage pas du tout la vision d'«Une Ambition pour Besançon», l'inquiétude de voir les investissements passés de 20 à 24 % parce que cela va générer forcément des frais de fonctionnement qui vont peser dans le futur sur le budget de la Ville. Donc une inquiétude là-dessus.

Par rapport au taux de réalisation, je voudrais donner juste quelques chiffres, il y a des taux de réalisation qui sont bas, 6,1 % pour l'équipement social et culturel chapitre 903, 62 % pour le domaine de l'urbanisme et de l'habitat qui m'intéresse beaucoup, j'ai déjà parlé du logement tout à l'heure. On aimerait bien que ces chapitres-là atteignent des taux de réalisation de 99 % comme le chapitre 910, 912 ou bien en fonctionnement l'Administration Générale 97 % de taux de réalisation avec, comme l'a souligné M. JACQUEMIN, une augmentation des frais de téléphone de 15 %, ou le taux de réalisation de 93,6 % des dépenses en Relations Publiques. J'ai calculé moi-même les chiffres parce qu'ils ne sont pas notés. Un bon point pour le chapitre 955 pour l'aide sociale qui est réalisée pratiquement en totalité. Je voudrais noter le retard d'encaissement de plusieurs subventions, notamment les subventions de l'État, du Département ou du FAS par rapport à l'aire de la Malcombe, la subvention du Centre National des Lettres pour les bibliothèques.

M. JACQUEMIN s'inquiétait du retard pris dans les dossiers DSQ, mais je n'ai rien trouvé sur Brulard. On attend toujours ; je crois que c'est un des très gros dossiers dont on parle depuis longtemps et rien de concret ne se réalise. Je sais bien qu'on travaille sur la communication avec la population mais je crois qu'il serait temps de faire avancer le concret au niveau de la réhabilitation. J'ai une inquiétude sur la réduction du fonds de roulement qui correspondait à 31 jours en 1985 et qui est passé à 18 jours en 1991 et qui va encore baisser selon les prévisions à 17 jours.

M. de SURY : Monsieur le Député-Maire, je vous donne la parole.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vais essayer de répondre tout en regrettant effectivement que l'Adjoint BOICHARD chargé de la gestion quotidienne du budget soit absent. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos de M. TOURRAIN transmis par M. GRAPPIN et puisqu'il parle de la bonne exécution d'un mauvais budget, le groupe «Une Ambition pour Besançon» devrait être pour l'approbation du compte administratif...

M. JACQUEMIN : Nous préciserons notre position.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Finalement on exécute bien un budget que nous avons voté et qui n'a pas été voté par l'opposition, ce qui est logique, mais enfin... Concernant l'audit externe, c'est vrai que nous avons suivi les conseils de professionnels tel que M. TOURRAIN pour penser que des Cabinets comme BOSSARD Consultants étaient parfaitement qualifiés pour regarder d'un peu plus près le fonctionnement de certains services, mais il ne faut pas dire qu'auparavant la gestion était mal maîtrisée. Nous avons cherché avec un œil externe à savoir pourquoi certains secteurs de dépenses n'étaient pas parfaitement maîtrisés, pour examiner dans le détail comment on pourrait obtenir une amélioration dans le fonctionnement et jusqu'à présent les conclusions de BOSSARD Consultants n'ont pas été extraordinaires. C'est pourquoi nous leur avons demandé dans un deuxième temps, à partir de deux exemples précis, d'aller plus à fond dans le détail notamment dans le service de l'Administration Générale dont parlait M. JACQUEMIN tout à l'heure et aussi dans un service du CCAS pour nous faire des propositions très concrètes et précises de meilleure maîtrise de certaines dépenses de fonctionnement. Mais l'ensemble était parfaitement maîtrisé d'autant plus que nous avons instauré la comptabilité analytique, ce qui nous permet d'avoir une vue plus précise du fonctionnement de chacun des services. Et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle, je réponds à Joseph PINARD, on a pu s'apercevoir qu'il y avait apparemment une croissance démesurée des dépenses en matière culturelle. C'est simplement parce qu'on a introduit et de façon très concrète maintenant, toutes les dépenses qui nous sont fournies par la comptabilité analytique en fonction des surfaces, des locaux, du personnel et je crois qu'on a avec beaucoup plus de précision maintenant la façon dont fonctionnent les services.

M. JACQUEMIN a posé beaucoup de questions, si j'en oubliais quelques-unes, je demanderai aux services de vous répondre personnellement parce que je n'ai pas eu le temps de tout noter. Vous avez surtout parlé d'autofinancement en disant que c'est à peu près toujours la même chose. On vous donnera des chiffres précis d'autofinancement, nos services prennent note, pour vous montrer que cela s'améliore d'année en année et notamment depuis trois ans, nous avons une part d'autofinancement en augmentation d'une année sur l'autre et qui montre qu'effectivement on a une meilleure maîtrise de l'ensemble des secteurs. Vous avez remarqué que le taux de réalisation de certaines dépenses, de voiries en particulier, se situait à hauteur de 60 %. Quelles en sont les raisons ? Je réponds aussi à Mme FOLSCHWEILLER. Dans certains secteurs, je prends par exemple la voirie, la réalisation ne dépend pas uniquement des propositions de la Ville, c'est-à-dire que nous sommes liés avec d'autres collectivités qui participent avec nous et qui n'arrivent pas à coordonner leurs propositions d'investissement avec les nôtres.

Concernant le matériel et les véhicules, c'est un autre problème. Dans la mesure où nous essayons de réduire le personnel, il faut une technicité plus grande, donc un matériel plus performant, plus coûteux et plus important. Ce qui fait que c'est un chapitre qui continuera d'augmenter pour permettre une meilleure performance de notre personnel avec du matériel également plus performant.

En DSQ, les retards ne sont pas conséquents et pour répondre à Mme FOLSCHWEILLER, la réhabilitation du quartier Brulard avance peut-être un peu lentement mais c'est un très gros problème que ce dossier d'une centaine de millions. Nous en sommes à la troisième consultation d'entreprises, on ne peut pas se précipiter pour réaliser cette réhabilitation lourde et conséquente et il faut des opérations tiroirs, un accompagnement social, c'est-à-dire des procédures très complexes qui peuvent faire croire qu'on n'avance pas. En réalité on progresse mais lentement et je pense que dans les mois qui viendront, on aura vraiment le projet définitif de la réhabilitation de Brulard.

En matière de fonctionnement, M. JACQUEMIN a demandé si la formation du personnel était suffisante ? Je crois qu'au niveau du personnel c'est suffisant, tout notre personnel est formé régulièrement, la promotion est assurée par des stages au CNFPT et là aussi l'étude de BOSSARD Consultants nous a démontré qu'en matière de personnel notre politique était bonne notamment en direction de la formation.

Concernant les Relations Publiques, la Communication, ça m'aurait ennuyé de ne pas entendre cela ce soir puisque c'est le refrain de chaque budget et de chaque compte administratif. Cela représente 5 % pour les Relations Publiques et la Communication, on comparera avec d'autres collectivités vous verrez qu'on est largement en dessous et que les Relations Publiques c'est énorme. Si vous songiez à tout ce qui se fait dans une année par l'intermédiaire du Service des Relations Publiques, vous seriez largement surpris des fonctions très diverses, du personnel qui est là et de tout ce qu'il faut déployer comme effort pour répondre à toutes les demandes qui sont faites ; et là Marcellin BARETJE n'arrive pas à réaliser tout ce qui lui est demandé dans le cadre des Relations Publiques. Il y a aussi bien sûr le journal municipal, il y a la Communication, je ne pense pas que ce soit exagéré.

Joseph PINARD bien entendu a parlé des pompiers, des Beaux-Arts, du Conservatoire ; ce sont effectivement des domaines où on aimerait que les choses changent et nous espérons qu'elles changeront au fil des ans. Ce sont des secteurs qui coûtent très cher c'est vrai et qui notamment en matière culturelle ne permettent pas de réaliser tout ce qu'on pourrait, tout ce qu'on voudrait pouvoir faire dans le détail.

Quant au fonds de roulement dont parle Mme FOLSCHWEILLER, c'est vrai que de 31 jours il est passé à 18 jours. Je pense que c'est une preuve de gestion plus stricte, plus précise de la trésorerie et qu'avec les deux lignes de trésorerie dont on dispose on est toujours à même de pouvoir régler dans les délais prévus toutes les factures et de ne pas avoir des fonds qui ne servent à rien. Au contraire, passer de 31 jours à 18 jours et même encore un peu au-delà, c'est la preuve que nos services financiers notamment font un effort très important pour être juste tangent avec les besoins au fur et à mesure qu'ils s'expriment. Je remercie et je félicite les Services Financiers d'arriver à ces performances. Voilà quelques réponses, Monsieur le Président, sur l'essentiel des points que j'avais notés.

M. de SURY : Je crois qu'il n'y a plus d'autres interventions. Je vous propose donc de passer au vote conformément à l'article L 121.13 du Code des Communes.

M. JACQUEMIN : Avant le vote si vous me le permettez, je réponds rapidement au Maire que lorsqu'on prend le tableau d'étude comparative des comptes administratifs, il apparaît bien que le pourcentage d'autofinancement des dépenses d'investissement demeure à 30,49 %. Il était en 1987 de 30,7 % et l'année dernière de 30,83 %. C'est donc bien exact de dire que le pourcentage d'autofinancement n'est pas en progression. Voilà une petite mise au point que je tenais à faire. Deuxième chose, le groupe «Une Ambition pour Besançon» n'a pas voté le budget de l'année 1991, il s'abstiendra sur le vote de l'exécution de ce budget.

M. NACHIN : N'ayant pas voté ce budget, nous nous abstiendrons mais je tiens aussi à dire que les documents qui nous ont été remis sont tout à fait remarquables par leur clarté et leur qualité pédagogique.

M. de SURY : Je passe donc au vote. Qui est contre l'approbation du compte administratif ? Personne. Qui s'abstient au sujet du compte administratif ? 14 abstentions. Les autres approuvent le compte administratif. Je vous demande de faire rentrer Monsieur le Maire. On me dit que le Député-Maire est interviewé pour le moment et on nous demande de patienter quelques instants. Alors la séance est suspendue...

Monsieur le Député-Maire, le compte administratif que vous nous avez présenté a été approuvé à la majorité, 14 Conseillers s'étant abstenus. Monsieur le Député-Maire je vous invite à regagner votre place.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, Monsieur le Président. Merci à tous ceux qui ont approuvé le compte administratif.